Distribution: Restreinte | **EB 2004/81/R.9** | 7 avril 2004
Original: Anglais | **Point 4 e) de l'ordre du jour** | Français

A

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-unième session
Rome, 21-22 avril 2004

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA AU 31 DÉCEMBRE 2003

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner les états financiers vérifiés du FIDA (appendices A à H) présentés ci-joint ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, en vue de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation. Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables recommandées par le Comité international des normes comptables.

2. Conformément aux dispositions de l'article 6, section 11, de *l'Accord portant création du FIDA*, lesdits états financiers feront partie du *Rapport annuel 2003* du FIDA. Comme les années précédentes, une note indiquera qu'ils ont été soumis par le Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs, accompagnés d'une recommandation d'approbation.

3. Le périmètre de consolidation et les principes retenus pour l'établissement des états financiers du FIDA ont été modifiés par rapport à 2002. Ces modifications doivent permettre au FIDA, selon la pratique habituelle, de s'aligner sur les normes IFRS (précédemment appelées normes comptables internationales) et sur les meilleures pratiques les plus récentes. Les principales modifications sont les suivantes:

a) Les états financiers de 2003 présentent des données consolidées pour le FIDA et les entités qui sont directement liées aux activités de base du FIDA et sont une partie intégrante de ses activités opérationnelles, à savoir les fonds supplétifs, dont le Programme conjoint - Fonds belge de survie, et également deux fonds fiduciaires du FIDA (l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, et le plan d'assurance maladie après cessation de service). La consolidation de ces données devrait permettre aux lecteurs de se faire une meilleure idée de l'ensemble des sources auprès desquelles le FIDA se procure des fonds, et de l'usage qu'il fait de ces derniers pour exécuter son mandat global. Les états financiers présentent des soldes et transactions consolidés, mais aussi des informations financières séparées (notamment pour le FIDA seulement) lorsqu'il a été jugé que cela intéresserait le lecteur.

Par souci d'économie le présent document a fait l'objet d'un tirage limité.
Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.

b) Le FIDA a modifié la manière de présenter l'information relative au produit tiré des commissions de service et aux dépenses remboursables par le Gouvernement italien. Dans le passé, ces montants étaient indiqués nets des coûts correspondants. En vue d'une plus grande transparence ils apparaissent maintenant en valeur brute. Le FIDA a aussi modifié la manière de comptabiliser certaines contributions en distinguant les fonds propres des produits. En d'autres termes, les contributions reçues par le FIDA pour financer des activités spécifiques sont maintenant incluses dans le compte de résultat de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes. Les chiffes de 2002 pour le FIDA ont été recalculés en conséquence.

c) Les principaux états ont été simplifiés de manière à présenter seulement les principales catégories de transactions et de soldes et à éviter de nombreux détails, que l'on pourra trouver dans les notes accompagnant les comptes. Ces notes ont été réorganisées de manière à correspondre à l'ordre dans lequel elles apparaissent dans les principaux états financiers. Des données supplémentaires ont été fournies quand il a été jugé qu'elles pouvaient intéresser le lecteur, par exemple les contributions complémentaires et supplémentaires des États membres (appendice E1). On trouvera aussi un nouvel état financier (appendice B2) présentant l'actif total pour le FIDA seulement, exprimé en droits de tirage spéciaux (DTS); il renseigne sur la variation des actifs libellés en DTS, ou libellés en monnaies composant le panier du DTS et répartis selon les mêmes ratios, en éliminant l'effet des variations de change.

4. États des produits et des charges (appendices A (état consolidé) et A1 (FIDA seulement)) et État des charges d'exploitation (appendice A2 (FIDA seulement))

a) Le produit des intérêts et commissions de service perçus sur les prêts s'est chiffré à 47,1 millions de USD en 2003, contre 42,4 millions de USD en 2002. Le Fonds ne comptabilise pas les intérêts et commissions de service dus et non réglés depuis plus de 180 jours. En 2003, ces sommes ont représenté 3,5 millions de USD contre 2,9 millions de USD en 2002.

b) Le produit brut des encaisses et placements s'est élevé à 114,5 millions de USD contre 34,6 millions de USD en 2002 en chiffres consolidés et à 113,5 millions de USD en 2003 contre 34,1 millions de USD en 2002 pour le FIDA seulement. Les charges directes imputées sur le produit des placements, qui pour plus de clarté sont indiquées séparément en 2003, se sont élevées à 5,6 millions de USD contre 8,0 millions de USD en 2002 en chiffres consolidés, et à 5,5 millions de USD contre 7,9 millions de USD en 2002 pour le FIDA seulement.

c) Le sous-total des charges d'exploitation s'est chiffré à 100,4 millions de USD (88,2 millions de USD en 2002) en chiffres consolidés, dont environ 92,1% pour le seul FIDA (92,2% en 2002). On trouve une ventilation séparée des principales sources budgétaires pour le financement des dépenses du FIDA seulement à l'appendice A2.

d) Les dons se sont élevés à 22,9 millions de USD (contre 26,7 millions de USD en 2002) en chiffres consolidés et à 18,9 millions de USD (16,8 millions de USD en 2002) pour le FIDA seulement.

e) En 2003, la provision pour dépréciation des prêts a enregistré une variation positive nette de 17,5 millions de USD (contre une variation négative de 5,8 millions de USD en 2002), ce qui donne un solde de 60,5 millions de USD.

f) Le FIDA participe à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) depuis 1997. En 2003, il a été comptabilisé une charge nette (avant effet de change) de 14,0 millions de USD (contre 39,9 millions de USD en 2002). Comme indiqué à l'appendice G, le coût total cumulé des allégements de dettes accordés au 31 décembre 2003 est de 368,9 millions de USD en valeur nominale, tandis que le montant des allégements de dettes consentis à ce jour se chiffre à quelque 26,2 millions de USD au titre du principal, plus 11,0 millions de USD au titre des intérêts.

g) En 2003, une charge de 4,3 millions de USD (contre 7,9 millions de USD en 2002) a été enregistrée au titre du déficit courant du plan de couverture médicale après cessation de service.

5. État des gains et des pertes (total constaté) (appendices A3 (chiffres consolidés) et A4 (FIDA seulement))

Ces états financiers enregistrent les bénéfices non distribués provenant de l'excédent des produits comptables sur les charges, et les effets des variations de change. Il est à noter que les bénéfices non distribués sont intégralement engagés.

6. Bilan (appendices B (chiffres consolidés), B1 (FIDA seulement) et B2 Actif total reconverti en DTS (FIDA seulement))

Les provisions constituées par le Fonds pour les arriérés de contribution des États membres (FIDA et Programme spécial pour l'Afrique), en milliers de USD, se décomposent comme suit:

	31 décembre 2003	**31 décembre 2002**
Billets à ordre	88 176	94 685
Sommes à recevoir	92 495	92 070
	180 671	186 755

Au 31 décembre 2003, 13 pays accusaient des arriérés de paiement de 180 jours ou plus sur leur prêts et se trouvaient donc en situation de non-comptabilisation.

Dans le cas des prêts comme dans celui des contributions des membres, le Fonds s'emploie sans relâche à éliminer tous les arriérés.

7. État des flux de Trésorerie (appendice C)

L'appendice C a été établi conformément à la norme comptable internationale N° 7 (révisée) sur la base des données consolidées. Il donne le détail des mouvements de trésorerie et des opérations de placement (à l'exception des actions) figurant au bilan. Environ 94% des soldes des encaisses et placements consolidés se rapportent au FIDA.

8. État des ressources disponibles pour engagement (appendice D)

Cet état présente tous les avoirs en monnaies librement convertibles qui peuvent être considérés comme des ressources disponibles pour engagement, conformément à la politique adoptée à la trente-quatrième session du Conseil d'administration. Il est à noter qu'en 2003, comme en 2002, le Fonds a recouru au pouvoir d'engagement anticipé (PEA), les ressources régulières n'étant pas suffisantes pour couvrir les engagements au titre des prêts et des dons. L'utilisation nette du PEA a continué de décroître depuis 2001.

9. État des contributions des États membres et des contributions spéciales (appendices E et E1)

L'appendice E présente globalement les contributions aux ressources initiales du Fonds, ainsi qu'aux reconstitutions depuis la première jusqu'à la quatrième, étant donné qu'elles ont été intégralement tirées, et que les montants non réglés sont intégralement divulgués dans l'appendice H: Notes relatives aux états financiers. Il donne aussi des précisions sur les contributions aux cinquième et sixième reconstitutions.

L'appendice E1 indique les contributions complémentaires et supplémentaires versées par les États membres et les États non membres.

10. État récapitulatif des prêts (appendice F)

Cet état montre la position de chaque emprunteur vis-à-vis du Fonds, avec une ventilation entre les prêts libellés en USD et les prêts libellés en droits tirage spéciaux (DTS).

11. État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (appendice G)

Cet appendice présente une ventilation par pays des allégements de dettes consentis à ce jour et des allégements que le Fonds s'est engagé à accorder à l'avenir, avec l'autorisation du Conseil d'administration.

12. Notes relatives aux états financiers consolidés (appendice H)

Cet appendice contient d'autres informations relatives à la fois aux principes comptables et aux données sur lesquelles se fondent les principaux états financiers.

13. Les états financiers relatifs à l'exercice 2003 ont été examinés en détail lors d'une réunion du Comité d'audit qui s'est tenue le 25 mars 2004. Le président du Comité présentera officiellement à la quatre-vingt-unième session du Conseil d'administration les conclusions du Comité concernant ces états.

Recommandation

14. En conséquence le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter la décision suivante:

> "En application de l'article XII, paragraphe 6 du Règlement financier du FIDA, le Conseil d'administration a examiné les états financiers vérifiés du Fonds pour 2003 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes à leur sujet, et a décidé de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation".

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

pour les exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002

Appendice A - État consolidé des produits et des charges

Appendice A1 - État des produits et des charges (FIDA seulement)

Appendice A2 - État des charges d'exploitation (FIDA seulement)

Appendice A3 - État consolidé des gains et des pertes (total constaté)

Appendice A4 - État des gains et des pertes (total constaté) pour le FIDA seulement

Appendice B - Bilan consolidé

Appendice B1 - Bilan pour le FIDA seulement

Appendice B2 - Actif total pour le FIDA seulement, reconverti en DTS

Appendice C - État consolidé des flux de trésorerie

Appendice D - État des ressources disponibles pour engagement (FIDA seulement)

Appendice E - État des contributions des membres et des contributions spéciales

Appendice E1 - État des contributions complémentaires et supplémentaires

Appendice F - État récapitulatif des prêts

Appendice G - État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

Appendice H - Notes relatives aux états financiers consolidés

Rapport du Commissaire aux comptes

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux de la norme internationale 4217 établie par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à Genève, et le DTS. Les notes relatives aux états financiers consolidés (appendice H) font partie intégrante des états financiers.

Appendice A

État consolidé des produits et des charges [1]
pour les exercices clos le 31 décembre (en milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002
Produits		
Produits des prêts (note 3)	47 100	42 388
Produits des encaisses et des placements (note 4)	114 500	34 620
Produits provenant d'autres sources (note 5)	5 612	6 246
Contributions (note 6)	20 615	20 292
Total des produits	**187 827**	**103 546**
Charges d'exploitation		
Rémunération du personnel (salaires et prestations) (note 7)	(40 617)	(32 691)
Charges administratives courantes	(18 729)	(16 308)
Consultants et autres coûts salariaux (hors personnel permanent)	(26 569)	(23 941)
Institutions coopérantes	(9 227)	(7 771)
Frais financiers directs (banques et placements) (note 8)	(5 277)	(7 519)
Sous-total (Note 9)	**(100 419)**	**(88 230)**
Dons (note 10)	(22 854)	(26 708)
Provision pour dépréciation des prêts (note 3 b))	17 546	(5 834)
Initiative PPTE (note 11)	(14 010)	(39 869)
Provision pour couverture médicale après cessation de service (note 7)	(4 300)	(7 900)
Total des charges d'exploitation	**(124 037)**	**(168 541)**
Total des produits, moins charges d'exploitation	**63 790**	**(64 995)**
Solde des variations de change (note 2 c))	**486 739**	**373 369**
Transfert au bénéfice non distribué	**550 529**	**308 374**

[1] L'état consolidé inclut les transactions relatives aux entités suivantes:

- FIDA
- Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA)
- Autres fonds supplétifs, comprenant les cofinancements, les financements pour le programme d'emploi de cadres associés et les fonds supplétifs programmatiques, le programme conjoint du Fonds belge de survie (PC-FBS) et le Fonds pour l'environnement mondial
- Fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)
- Fonds fiduciaire du plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS).

Pour plus de précisions, voir la note 2 a).

Appendice A1

État des produits et des charges (FIDA seulement)
pour les exercices clos le 31 décembre (en milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2002[1] Chiffres recalculés
Produits		
Produit des prêts (note 3)	47 100	42 388
Produit des encaisses et des placements (note 4)	113 477	34 050
Produits provenant d'autres sources (note 5)	6 844	6 976
Total des produits	**167 421**	**83 414**
Charges d'exploitation		
Rémunération du personnel (salaires et prestations) (note 7)	(37 962)	(31 172)
Charges administratives courantes	(18 091)	(16 274)
Consultants et autres coûts salariaux (hors personnel permanent)	(22 216)	(19 068)
Institutions coopérantes	(9 033)	(7 479)
Frais financiers directs (banques et placements)	(5 202)	(7 388)
Sous-total (Note 9)	**(92 504)**	**(81 381)**
Dons (note 10)	(18 906)	(16 776)
Provision pour dépréciation des prêts (note 3)	17 546	(5 834)
Initiative PPTE (note 11)	(41 010)	(53 869)
Provision pour couverture médicale après cessation de service (note 7)	(4 300)	(7 900)
Total des charges d'exploitation	**(139 174)**	**(165 760)**
Total des produits, moins charges d'exploitation	**28 247**	**(82 346)**
Solde des variations de change	**484 921**	**369 102**
Transfert au bénéfice non distribué	**513 168**	**286 756**

Appendice A2

État des charges d'exploitation (FIDA seulement)
pour les exercices clos le 31 décembre (en milliers de dollars des États-Unis)

Ventilation des charges d'exploitation du FIDA par source budgétaire principale

	Budget administratif	Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP)	Programme de transformation stratégique (PTS)	Charges directes[2]	Autres sources[3]	Total
Rémunération du personnel (salaires et prestations)	(34 547)	(1 675)	(685)		(1 055)	(37 962)
Charges administratives courantes	(9 648)	(1 841)	(1 004)	(179)	(5 419)	(18 091)
Consultants et autres coûts salariaux (hors personnel permanent)	(4 872)	(12 493)	(4 491)	(134)	(226)	(22 216)
Institutions coopérantes		(9 033)				(9 033)
Frais financiers directs (banques et placements)				(5 202)		(5 202)
Total 2003	**(49 067)**	**(25 042)**	**(6 180)**	**(5 515)**	**(6 700)**	**(92 504)**
Total 2002 recalculé[1]	**(40 299)**	**(23 160)**	**(2 724)**	**(7 864)**	**(7 334)**	**(81 381)**

[1] Recalculés sur la base indiquée dans les notes 2 a), 2 i) et 9.
[2] Charges directes imputées sur les produits des dépôts et des placements.
[3] Inclut la position financée par les commissions de service, par d'autres fonds, et les dépenses remboursables par le Gouvernement italien.

Appendice A3

État consolidé des gains et des pertes (total constaté)
pour les exercices clos le 31 décembre 2003 et 2002 (en milliers de dollars des États-Unis)

	Bénéfice non distribué* résultant des opérations	Effets des variations de change	Total du bénéfice non distribué*
Solde d'ouverture au 1er janvier 2002	**1 173 486**	**(170 337)**	**1 003 149**
Total des produits moins les charges d'exploitation, avant effets de change	(64 995)		(64 995)
Solde net des variations de change (note 2 c))		373 369	373 369
Bénéfice non distribué au 31 décembre 2002	**1 108 491**	**203 032**	**1 311 523**
Total des produits moins les charges d'exploitation, avant effets de change	63 790		63 790
Solde net des variations de change (note 2 c))		486 739	486 739
Bénéfice non distribué au 31 décembre 2003	**1 172 281**	**689 771**	**1 862 052**

Appendice A4

État des gains et des pertes (total constaté) pour le FIDA seulement
pour les exercices clos le 31 décembre (en milliers de dollars des États-Unis)

	Bénéfice non distribué* résultant des opérations	Effets des variations de change	Total du bénéfice non distribué*.
Solde d'ouverture au 1er janvier 2002	**1 172 630**	**(171 751)**	**1 000 879**
Total des produits moins les charges d'exploitation, avant effets de change	(49 690)		(49 690)
Transfert au Fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE	(14 000)		(14 000)
Solde net des variations de change		369 102	369 102
Bénéfice non distribué au 31 décembre 2002 tel que comptabilisé initialement	**1 108 940**	**197 351**	**1 306 291**
Changement de la présentation comptable des charges au titre de l'Initiative PPTE	(36 900)		(36 900)
Changement de la base de présentation des commissions de service sur les fonds supplétifs	(85)		(85)
Ajustement des charges d'intérêt entre unités	24		24
Solde net des variations de change		(223)	(223)
Bénéfice non distribué au 31 décembre 2002 recalculé (note 2)	**1 071 979**	**197 053**	**1 269 107**
Total des produits moins les charges d'exploitation, avant effets de change	28 247		28 247
Solde net des variations de change		484 921	484 921
Bénéfice non distribué au 31 décembre 2003	**1 100 226**	**681 974**	**1 782 275**

*** Intégralement engagé**

Bilan consolidé[1] **Appendice B**
au 31 décembre (en milliers de dollars des États-Unis)

Actif			**Passif, contributions, bénéfice non distribué**		
	2003	**2002**		**2003**	**2002**
Encaisses et avoirs en banque (note 12)	270 359	361 625	Sommes à payer et passif exigible (note16)	300 356	380 839
Placements (note 12)	2 424 810	2 078 723	Dons non décaissés	81 032	76 501
			Produits reportés (note 17)	54 590	45 901
				435 978	503 241
Billets à ordre à encaisser (note 13)	301 713	328 141			
Contributions à recevoir (note 13)	392 536	214 127	Contributions (note 18)		
Moins: Provisions (note 14)	(180 671)	(186 754)	Ordinaires	4 554 451	4 201 098
	513 578	355 514	Provision	(180 671)	(186 755)
			Spéciales	20 348	20 348
Autres sommes à recevoir (note 15)	50 206	86 624	**Total contributions**	4 394 128	4 034 691
Encours des prêts (note 3 et appendice F)	3 844 702	3 375 899	Bénéfice non distribué intégralement engagé (note 2 a))	1 862 052	1 311 326
Moins: Provision cumulée pour dépréciation des prêts (note 3 b))	(60 525)	(78 071)			
Moins: Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE (note 11 c))	(255 972)	(236 056)	Réserve générale (note 19)	95 000	95 000
Encours net des prêts	3 528 205	3 061 772			
			Actif net	6 351 180	5 441 017
Total actif	**6 787 158**	**5 944 258**	**Total passif, contributions et bénéfice non distribué**	**6 787 158**	**5 944 258**

[1] L'état consolidé inclut les transactions relatives aux entités suivantes:

- FIDA
- PSA
- Autres fonds supplétifs, comprenant les cofinancements, les financements pour le programme d'emploi de cadres associés et les fonds supplétifs programmatiques, le PC-FBS et le Fonds pour l'environnement mondial
- Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE.
- Fonds fiduciaire du plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS).

Pour plus de précisions, voir la note 2 a).

Bilan pour le FIDA seulement **Appendice B1**
au 31 décembre (en milliers de dollars des États-Unis)

Actif			**Passif, contributions, bénéfice non distribué**		
	2003	**2002[1] chiffres recalculés**		**2003**	**2002[1] Chiffres recalculés**
Encaisses et avoirs en banque	244 012	349 992	Sommes à payer et passif exigible	326 405	386 386
Placements	2 311 321	2 010 280	Dons non décaissés	35 407	32 494
			Produits reportés	3 039	2 162
				364 851	421 042
Billets à ordre à encaisser	272 461	292 574			
Contributions à recevoir	371 260	192 399	Contributions (note 18)		
Moins: Provisions	(180 671)	(186 755)	Ordinaires	4 554 451	4 201 098
	463 050	298 218	Provisions	(180 671)	(186 755)
			Spéciales	20 348	20 348
Autres sommes à recevoir	89 666	99 578	**Total contributions**	4 394 128	4 034 691
Encours des prêts (note 3 et appendice F)	3 844 702	3 375 899	Bénéfice non distribué intégralement engagé (note 2 a))	1 782 275	1 269 107
Moins: Provision cumulée pour dépréciation des prêts (note 3 b))	(60 525)	(78 071)			
			Réserve générale (note 19)	95 000	95 000
Moins: Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE (note 11 c))	(255 972)	(236 056)			
Encours net des prêts	3 528 205	3 061 772			
			Actif net	6 271 403	5 398 798
Total actif	**6 636 254**	**5 819 840**	**Total passif, contributions et bénéfice non distribué**	**6 636 254**	**5 819 840**

Appendice B2

Actif total pour le FIDA seulement, reconverti en DTS
au 31 décembre (en milliers de droits de tirage spéciaux)

Actif		
	2003	**2002**
Encaisses et avoirs en banque	164 159	257 438
Placements	1 554 941	1 478 669
Billets à ordre à encaisser	183 298	215 204
Contributions à recevoir	249 765	141 519
Moins: Provisions	(121 547)	(137 367)
	311 516	219 356
Autres sommes à recevoir	60 323	73 245
Encours des prêts	2 586 525	2 483 155
Moins: Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(40 718)	(57 425)
Moins: Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE	(172 205)	(173 632)
Encours net des prêts	2 373 602	2 252 098
Total actif	**4 464 541**	**4 280 806**

[1] Recalculés sur la base indiquée dans les notes 2 a) et 2 i).

État consolidé des flux de trésorerie[1] **Appendice C**
pour les exercices clos le 31 décembre
(en milliers de dollars des États-Unis)

		2003	2002
Flux de trésorerie provenant des activités liées à l'investissement du FIDA			
	Décaissements de prêts	(288 352)	(267 295)
	Remboursements du principal des prêts	140 135	126 823
	Montant net des cessions d'actions	5 100	484 446
	Flux nets de trésorerie investis dans les activités de développement	**(143 117)**	**343 974**
Flux de trésorerie provenant des activités liées au financement du FIDA			
	Versements de contributions pour les reconstitutions	194 605	226 846
	Flux nets de trésorerie provenant des activités liées au financement du FIDA	**194 605**	**226 846**
Flux de trésorerie provenant des activités liées aux opérations du FIDA			
	Intérêts perçus sur les prêts	42 095	42 282
	Produits de placements autres que les placements en actions	26 800	295 660
	Dividendes perçus sur les actions	4 596	7 956
	Contributions autres que celles destinées aux reconstitutions	61 441	56 432
	Paiements divers	(4 446)	(5 148)
	Paiements de charges d'exploitation	(109 312)	(76 473)
	(Sorties)/entrées au titre d'autres fonds	(9 265)	23 050
	Allégements de dette payés	(13 250)	(9 043)
	Perte de change sur opérations	(1 040)	(540)
	Décaissements au titre de dons	(24 423)	(39 461)
	Flux nets de trésorerie (requis)/ produits par les activités liées aux opérations du FIDA	**(26 804)**	**294 715**
Effets des variations de change sur les encaisses et les placements, à l'exclusion des actions		**172 167**	**119 954**
Augmentation nette des encaisses et équivalents non soumis à restriction		**196 851**	**985 489**
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en début d'exercice		2 244 218	1 258 729
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en fin d'exercice		2 441 069	2 244 218
DONT:			
	Encaisses non soumises à restriction	269 965	361 270
	Placements non soumis à restriction, à l'exclusion des actions	2 171 104	1 882 948
		2 441 069	**2 244 218**

Encaisses et équivalents en fin d'exercice			
Rapprochement du produit net et de la trésorerie nette requise par les activités liées aux opérations:			
Excédent des produits sur les charges avant variations de change		63 790	(64 995)
Ajustement pour rapprocher le produit net et la trésorerie nette produite par les opérations:			
	- augmentation/(diminution) du produit à recevoir sur les prêts et placements	41 597	(74 099)
	- augmentation des autres sommes à recevoir	(5 570)	(10 153)
	- (diminution)/augmentation des autres sommes à payer	(81 881)	304 203
	- (plus-values)/moins-values latentes sur les actions	(42 876)	90 753
	- intérêt sur les encaisses soumises à restriction	(19)	334
	- dons approuvés et non décaissés	(1 569)	(4 392)
	- perte de change sur opérations	(1 040)	(539)
	- charges hors trésorerie liées à l'Initiative PPTE	14 010	39 869
	- provision pour couverture médicale après cessation de service	4 300	7 900
	- variation de la provision pour dépréciation des prêts	(17 546)	5 834
	Flux nets de trésorerie (requis)/produits par les activités liées aux opérations du FIDA	**(26 804)**	**294 715**

[1/] Voir l'appendice H, note 2 g).

État des ressources disponibles pour engagement (FIDA seulement)[1] **Appendice D**
au 31 décembre (en milliers de dollars des États-Unis)

		2003	2002[2]
Avoirs disponibles en monnaies librement convertibles	Encaisses	243 618	322 899
	Placements	2 310 730	1 987 654
	Billets à ordre	271 061	291 283
	Autres sommes à recevoir	87 634	146 652
		2 913 043	**2 748 488**
Moins	Sommes à payer et passif exigible	**326 405**	**407 502**
	Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP), report	**6 842**	**3 031**
	Réserve générale	**95 000**	**95 000**
	Prêts entrés en vigueur non décaissés	2 009 778	1 725 503
	Prêts approuvés et signés mais non encore entrés en vigueur	344 779	342 463
	Dons non décaissés	35 407	32 251
		2 389 964	**2 100 217**
	Provision pour billets à ordre	**88 176**	**101 400**
		2 906 387	**2 707 150**
Ressources disponibles pour engagement		**6 656**	**41 338**
Moins	Prêts non encore signés	317 206	299 706
	Dons non encore signés	20 581	19 412
Ressources nettes disponibles avant engagements anticipés		**(331 131)**	**(277 780)**
Engagements anticipés reportés au 1er janvier		277 780	153 691
Engagements anticipés approuvés aux sessions du Conseil d'administration au cours de l'exercice		420 400	388 100
		698 180	**541 791**
Moins	Engagements anticipés couverts pendant l'exercice	**(367 049)**	**(264 011)**
Engagements anticipés reportés		**331 131**	**277 780**
Montant net des ressources disponibles pour engagement		**0**	**0**

[1] Voir l'appendice H, notes 2 h) et 14 c).
[2] Les chiffres de 2002 n'ont pas été recalculés pour tenir compte des changements de présentation décrits dans la note 14 c).

État des contributions des membres et des contributions spéciales [1] **Appendice E**
au 31 décembre 2003 et 2002

	Contributions initiales, première, deuxième, troisième et quatrième[16] reconstitutions	Contributions à la cinquième reconstitution					
		Instruments déposés [2]			Paiements-Équivalent en USD		
	Équivalent en USD	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan	93						
Albanie[7]	10 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Algérie	49 830 000	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Angola[8]	60 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Argentine	6 400 016						
Australie	31 387 568	AUD	7 857 744	5 920 417		5 920 417	5 920 417
Autriche[3]	28 084 579	EUR	5 665 180	5 056 165	5 056 165		5 056 165
Bangladesh	2 556 030	USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Barbade	10 000						
Belgique[3]	51 932 315	EUR	8 924 167	9 415 194	9 415 194		9 415 194
Belize[11]	105 333	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Bénin	75 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bhoutan	51 000	USD	27 000	27 000	27 000		27 000
Bolivie	600 000	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Botswana	160 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Brésil[12]	28 187 234	USD	7 916 263	7 916 263		7 916 263	7 916 263
Burkina Faso	60 000	USD	38 723	38 723	38 723		38 723
Burundi	69 861						
Cambodge[7]		USD	210 000	210 000	210 000		210 000
Cameroun	404 886	USD					
Canada	114 345 485	CAD	31 010 700	20 450 788	20 450 788		20 450 788
Cap-Vert	26 000						
République centrafricaine	10 725						
Chili[6]	605 000						
Chine (RPC)	20 338 534	USD	10 000 000	10 000 000	4 108 000		4 108 000
Colombie	270 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Comores[6]	32 188						
Congo	151 092						
Îles Cook[9]	5 000						
Côte d'Ivoire	1 503 707	USD	55 115	55 115	55 115		55 115
Cuba	8 520						
Chypre	112 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Danemark	54 473 316	DKK	193 300 000	31 469 260	16 697 486	14 771 774	31 469 260
Djibouti	6 000						
Dominique	54 987						
République dominicaine	25 000						
Corée, R.P.D. de [6, 8]	700 000	USD	96 734	96 734	96 734		96 734
Congo, République démocratique du	27 691						
Équateur	690 994	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Égypte	8 408 882	USD	3 000 000	3 000 000	1 830 000	1 170 000	3 000 000
El Salvador	100 000						
Érythrée[10]	5 000	USD	5 000	5 000	5 000		5 000

suite page suivante

Appendice E

Contributions initiales, première, deuxième, troisième et quatrième[16] reconstitutions	Contributions à la cinquième reconstitution						
	Instruments déposés [2]			Paiements-Équivalent en USD			
	Équivalent en USD	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Éthiopie	130 869	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji	194 228						
Finlande[3]	22 188 638	EUR	3 456 720	3 512 304	3 512 304		3 512 304
France[3]	142 902 924	EUR	24 005 000	30 278 705		30 278 705	30 278 705
Gabon[6]	2 801 000						
Gambie	30 086						
Allemagne[3]	220 112 172	EUR	28 806 000	36 334 446		23 617 390	23 617 390
Ghana	666 487	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Grèce[4]	1 750 000	USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Grenade	25 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Guatemala	443 021	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Guinée	154 725	USD	35 000	35 000	35 000		35 000
Guinée-Bissau	30 000						
Guyana	479 921						
Haïti	107 118						
Honduras	553 746	USD	195 714	195 714	195 714		195 714
Islande		USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Inde	35 812 382	USD	12 000 000	12 000 000	8 000 000		8 000 000
Indonésie	26 959 000	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Iran (République islamique d')[6]	128 750 000						
Iraq[6]	53 099 000						
Irlande[3]	4 089 351	EUR	986 000	918 122	918 122		918 122
Israël	300 000						
Italie[3]	132 723 260						
Jamaïque	325 814						
Japon	264 271 911	JPY	3 212 100 000	28 259 442	28 259 442		28 259 442
Jordanie	580 000						
Kenya[6]	4 407 784						
Corée, République de	5 239 031	USD	2 500 000	2 500 000	2 500 000		2 500 000
Koweït	146 041 000	USD	2 000 000	2 000 000	1 220 000	780 000	2 000 000
Laos	52 213	USD	51 000	51 000	51 000		51 000
Liban	114 999	USD					
Lesotho	189 397	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Libéria	39 000						
Jamahiriya arabe libyenne[6]	52 000 000						
Luxembourg[3]	1 472 974	EUR	384 080	402 882	402 882		402 882
Madagascar	108 357	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Malawi	73 346						
Malaisie	500 000	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Maldives	51 000						
Mali	41 519	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Malte	34 985	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Mauritanie[6]	50 000						
Maurice	165 000	USD	85 000	85 000	85 000		85 000

suite page suivante

Appendice E

	Contributions initiales, première, deuxième, troisième et quatrième[16] reconstitutions	Contributions à la cinquième reconstitution					
		Instruments déposés [2]			Paiements-Équivalent en USD		
	Équivalent en USD	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Mexique	24 130 985	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Maroc	5 444 407	USD	500 000	500 000		250 000	250 000
Mozambique	160 390	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Myanmar[13]	250 000						
Namibie[14]	320 000						
Népal	110 000						
Pays-Bas[3]	144 488 379	EUR	26 885 600	27 259 459	27 259 459		27 259 459
Nouvelle-Zélande	6 847 610	NZD	2 160 000	1 131 156	658 440	472 716	1 131 156
Nicaragua[6]	88 571						
Niger	174 807						
Nigéria[6]	91 459 000						
Norvège	94 555 182	NOK	145 185 200	19 701 084	19 701 084		19 701 084
Oman	150 000						
Pakistan	6 933 776	USD	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000
Panama	99 965	USD	33 200	33 200	33 200		33 200
Papouasie-Nouvelle-Guinée	170 000						
Paraguay	604 842						
Pérou	360 000	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Philippines	1 477 907	USD	300 000	300 000	199 999		199 999
Portugal [3, 5]	1 366 138	EUR	720 150	805 859	503 072	302 787	805 859
Qatar[6]	28 980 000						
Roumanie	50 453						
Rwanda	159 499						
Saint-Kitts-et-Nevis[8]	20 000						
Sainte-Lucie	22 000						
Samoa	50 000						
Sao Tomé-et-Principe[6]	10 000						
Arabie saoudite	366 778 000	USD	3 000 000	3 000 000	1 500 000	1 500 000	3 000 000
Sénégal	140 650	USD	62 737	62 737	62 737		62 737
Seychelles	19 667						
Sierra Leone	36 726						
Îles Salomon	10 000						
Somalie	10 000						
Afrique du Sud[15]	500 000						
Espagne	7 662 940	USD	1 980 000	1 980 000	1 980 000		1 980 000
Sri Lanka	4 883 000	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Soudan	488 265	USD	194 585	194 585	194 585		194 585
Swaziland	112 329	USD	66 000	66 000	66 000		66 000
Suède	102 086 978	SEK	202 838 412	23 013 136	23 013 136		23 013 136
Suisse	63 567 635	CHF	17 718 494	14 003 806	879 967	13 123 839	14 003 806
Syrie	416 656	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Tadjikistan[10]		USD	200	200	200		200
Tanzanie, République-Unie de	114 385	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Thaïlande	450 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Togo	35 443						
Tonga	55 000						

suite page suivante

Appendice E

	Contributions initiales, première, deuxième, troisième et quatrième[16] reconstitutions	Contributions à la cinquième reconstitution					
		Instruments déposés[2]			Paiements-Équivalent en USD		
	Équivalent en USD	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Tunisie	1 359 806	USD	618 395	618 395	618 395		618 395
Turquie[6]	10 036 365	USD	5 000 000	5 000 000	1 739 272		1 739 272
Ouganda	155 000	USD	45 000	45 000	45 000		45 000
Émirats arabes unis	49 180 000	USD	1 000 000	1 000 000	610 000	390 000	1 000 000
Royaume-Uni	105 025 553	GBP	18 531 000	33 130 745	2 642 700		2 642 700
Etats-Unis	572 674 400	USD	30 000 000	30 000 000	29 906 143		29 906 143
Uruguay	225 000						
Venezuela	164 489 000	USD	4 600 000	4 600 000	70 026	4 529 974	4 600 000
Viet Nam	103 012	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Yémen	788 914	USD	498 191	498 191	498 191		498 191
Yougoslavie	108 170						
Zambie	207 262	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Zimbabwe	2 103 074						
Total contributions 31 décembre 2003	**3 514 252 435**			**398 111 827**	**234 286 275**	**107 023 865**	**341 310 140**
31 décembre 2002	3 509 181 617			340 511 175	113 490 441	129 928 595	243 419 036

État des contributions des membres et des contributions spéciales [1] **Appendice E**
au 31 décembre 2003 et 2002

	Contributions à la sixième reconstitution					
	Instruments déposés[2]			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Angola[8]	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Autriche	EUR	7 831 044	9 877 687			
Bangladesh	USD	600 000	600 000		600 000	600 000
Botswana	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Burkina Faso	USD	60 000	60 000			
Canada	CAD	43 601 600	33 740 840		11 246 947	11 246 947
Danemark	DKK	170 000 000	28 798 184			
Érythrée[10]	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Finlande	EUR	4 600 000	5 802 210			
Gambie	USD	4 817	4 817	4 817		4 817
Allemagne	USD	40 000 000	40 000 000			
Guatemala	USD	77 332	77 332	77 332		77 332
Honduras	USD	51 896	51 896	51 896		51 896
Inde	USD	15 000 000	15 000 000			
Indonésie	USD	5 000 000	5 000 000			
Irlande	EUR	1 173 618	1 436 330	449 436		449 436
Luxembourg	EUR	510 000	643 288		643 288	643 288
Madagascar	USD	91 355	91 355	91 355		91 355
Mali	USD	11 020	11 020	11 020		11 020
Maurice	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Mexique	USD	3 000 000	3 000 000			
Mozambique	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Pays-Bas	EUR	40 000 000	50 453 998			
Norvège	NOK	194 691 467	29 264 590			
Pakistan	USD	2 000 000	2 000 000			
Panama	USD	8 300	8 300	8 300		8 300
Qatar[6]	USD	1 000 000	1 000 000			
Corée, République de	USD	2 500 000	2 500 000			
Roumanie	USD	100 000	100 000			
Arabie saoudite	USD	10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000
Sénégal	EUR	59 455	67 707	67 707		67 707
Espagne	EUR	2 596 500	3 056 989	3 056 989		3 056 989
Swaziland	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Suède	SEK	296 706 440	40 978 170	12 917 291	28 060 879	40 978 170
Turquie[6]	USD	300 000	300 000			
Émirats arabes unis	USD	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Venezuela	USD	5 600 000	5 600 000			
Total contributions 31 décembre 2003		**290 854 713**		**17 066 143**	**51 551 114**	**68 617 257**
31 décembre 2002		172 892		172 892		172 892

État des contributions des membres et des contributions spéciales[1] **Appendice E**
au 31 décembre 2003 et 2002

Programme spécial pour l'Afrique (PSA)

	Première phase			Deuxième phase		
	Instruments déposés[2]			Instruments déposés[2]		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Montant	Équivalent en USD	Total
Australie	AUD	500 000	**388 870**			388 870
Belgique[3]	EUR	31 234 584	**34 974 559**	11 155 209	12 262 561	47 237 120
Danemark	DKK	120 000 000	**18 672 804**			18 672 804
Djibouti	USD	1 000	**1 000**			1 000
Union européenne[3]	EUR	15 000 000	**17 618 920**			17 618 920
Finlande[3]	EUR	9 960 089	**12 205 384**			12 205 384
France[3]	EUR	32 014 294	**37 690 272**	3 811 225	4 008 189	41 698 461
Allemagne[3]	EUR	14 827 465	**17 360 511**			17 360 511
Grèce	USD	37 030	**37 030**	40 000	40 000	77 030
Guinée	USD	25 000	**25 000**			25 000
Irlande[3]	EUR	380 921	**418 410**	253 948	288 600	707 010
Italie[3]	EUR	15 493 707	**23 254 457**	5 132 368	6 785 447	30 039 904
	USD	10 000 000	**10 000 000**			10 000 000
Japon	JPY	2 553 450 000	**21 473 957**			21 473 957
Koweït	USD			15 000 000	15 000 000	15 000 000
Luxembourg[3]	EUR	247 894	**266 099**			266 099
Mauritanie[6]	USD	25 000	**25 000**			25 000
Pays-Bas[3]	EUR	15 882 308	**16 174 040**	8 848 714	9 533 084	25 707 124
Nouvelle-Zélande	NZD	500 000	**251 500**			251 500
Niger[3]	EUR	15 245	**17 730**			17 730
Nigéria	USD			250 000	250 000	250 000
Norvège	NOK	138 000 000	**19 759 121**			19 759 121
Espagne	USD	1 000 000	**1 000 000**			1 000 000
Suède	SEK	131 700 000	**19 054 920**	25 000 000	4 196 391	23 251 311
Suisse	CHF	25 000 000	**17 048 554**			17 048 554
Royaume-Uni	GBP	7 000 000	**11 149 647**			11 149 647
Etats-Unis	USD	10 000 000	**10 000 000**	10 000 000	10 000 000	20 000 000
au 31 décembre 2003			**288 867 785**		**62 364 272**	**351 232 057**
au 31 décembre 2002			288 867 785		62 364 272	351 232 057

Récapitulation des contributions des États membres

	Valeur en milliers de USD	
	au 31.12.2003	**au 31.12.2002**
Contributions initiales	1 017 310	1 017 309
Première reconstitution	1 016 372	1 016 372
Deuxième reconstitution	566 560	566 560
Troisième reconstitution	552 495	552 311
Quatrième reconstitution	361 515	356 630
Cinquième reconstitution	398 112	340 511
Sixième reconstitution	290 855	173
Total FIDA	**4 203 219**	**3 849 866**
PSA – Première phase	288 868	288 868
PSA – Deuxième phase	62 364	62 364
Total PSA	**351 232**	**351 232**
Total FIDA et PSA	**4 554 451**	**4 201 098**

suite page suivante

Au 31 décembre 2003 et 2002 **Appendice E**

Contributions spéciales

	Contributions initiales, première, deuxième, troisième et quatrième reconstitutions Équivalent en USD	Première phase Équivalent en USD	Total Équivalent en USD
FIDA			
Fonds de l'OPEP	20 000 000		20 000 000
Islande[17]	10 000		10 000
Autres	129 050		129 050
au 31 décembre 2003	**20 139 050**	**-**	**20 139 050**
au 31 décembre 2002	20 139 050	-	20 139 050
PSA			
Première phase	-	209 345	209 345
31 décembre 2003	**-**	**209 345**	**209 345**
31 décembre 2002	-	209 345	209 345
Total FIDA et PSA			
31 décembre 2003	**20 139 050**	**209 345**	**20 348 395**
31 décembre 2002	20 139 050	209 345	20 348 395

Appendice E

Notes relatives à l'état des contributions des membres et des contributions spéciales

1 Le montant des contributions des membres a été converti sur la base suivante:
i) aux taux de change du marché en fin d'année pour les montants versés sous forme de billets à ordre et n'ayant pas encore fait l'objet de tirages et les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
ii) aux taux de change du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux de change du marché à la date du décaissement dans le cas des montants en monnaies non convertibles.

2 Dans les cas où aucun instrument n'a été déposé, les montants indiqués correspondent à l'équivalent des sommes effectivement versées.

3 Ces contributions ont été annoncées ou versées dans les monnaies constitutives de l'euro avant son introduction. Pour faciliter la comptabilité, le FIDA a converti en euro toutes ces contributions.

4 À sa douzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 53/XII par laquelle la Grèce a été reclassée de la Catégorie III à la Catégorie I des membres du Fonds, avec effet au 24 janvier 1989.

5 À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 65/XIV par laquelle le Portugal a été reclassé de la Catégorie III à la Catégorie I des membres du Fonds, avec effet au 29 mai 1991.

6 Voir l'appendice H, note 14.

7 À sa quinzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 21 janvier 1992 la résolution 68/XV portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.

8 Ces États membres ont rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la période de la première reconstitution des ressources du Fonds.

9 À sa seizième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 22 janvier 1993 la résolution 73/XVI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.

10 À sa dix-septième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1994 la résolution 78/XVII portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.

11 À sa sixième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 13 décembre 1982 la résolution 23/VI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.

12 À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1995 la résolution 88/XVIII par laquelle il a été décidé que le solde des contributions en monnaie non convertible du Brésil aux première et deuxième reconstitutions des ressources du FIDA serait converti en monnaies librement convertibles et transféré au titre de sa contribution à la quatrième reconstitution. Comme convenu avec le Gouvernement brésilien, ces mesures ont été appliquées à la date à laquelle la quatrième reconstitution a pris effet.

13 Cet État membre a rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la période de la deuxième reconstitution des ressources du FIDA.

14 À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 29 mai 1991 la résolution 64/XIV portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.

15 À sa dix-neuvième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 17 janvier 1996 la résolution 91/XIX portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.

16 Suite à l'adoption le 26 janvier 1995 de la résolution 86/XVIII qui est entrée en vigueur le 20 février 1997 et à l'entrée en vigueur de la résolution 87/XVIII le 29 août 1997, la quatrième reconstitution a pris effet et par conséquent les catégories ont été remplacées par des listes sur lesquelles figurent maintenant tous les États membres par ordre alphabétique.

17 À sa vingt-quatrième session, le Conseil des gouverneurs a adopté, le 20 février 2001, la résolution 120/XXIV portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.

Appendice E1

État des contributions complémentaires et supplémentaires
Au 31 Décembre

État des contributions complémentaires reçues directement des États membres

	Instruments déposés[1]			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Quatrième reconstitution						
Belgique[2]	EUR	19 831 482	23 401 179	15 180 985	8 220 194	23 401 179
Pays-Bas[2]	EUR	12 081 227	12 486 572	10 984 923	-	10 984 923
au 31 décembre 2003			**35 887 751**	**26 165 908**	**8 220 194**	**34 386 102**
au 31 décembre 2002			32 731 170	11 498 536	18 080 646	29 579 182
Cinquième reconstitution						
Belgique	EUR	14 873 611	18 049 189	2 014 746	16 034 443	18 049 189
au 31 décembre 2003			**18 049 189**	**2 014 746**	**16 034 443**	**18 049 189**
au 31 décembre 2002			15 345 921	2 014 746	13 331 175	15 345 921
Sixième reconstitution						
Belgique	EUR	6 178 656	7 443 605	2 446 136	4 997 469	7 443 605
Luxembourg	EUR	630 000	778 239	**778 239**	**-**	**778 239**
au 31 décembre 2003			**8 221 844**	**3 224 375**	**4 997 469**	**8 221 844**
au 31 décembre 2002			4 290 644	135 705	4 154 939	4 290 644
Total des contributions complémentaires						
au 31 décembre 2003			**62 158 784**	**31 405 029**	**29 252 106**	**60 657 135**
au 31 décembre 2002			52 367 735	13 648 987	35 566 760	49 215 747

État des contributions des États membres à l'Initiative PPTE reçues via le Fonds fiduciaire de la Banque mondiale

Belgique	EUR	2 974 722	2 713 086	2 713 086	-	2 713 086
Allemagne	EUR	7 669 378	6 988 921	6 988 921	-	6 988 921
Norvège	USD	5 911 693	5 911 693	5 911 693	-	5 911 693
au 31 décembre 2003			**15 613 700**	**15 613 700**	**-**	**15 613 700**
au 31 décembre 2002			9 702 007	9 702 007	-	9 702 007
Total des contributions à l'Initiative PPTE reçues des États membres						
Total 31 décembre 2003[3]			**28 100 272**	**26 598 623**	**-**	**26 598 623**
Total 31 décembre 2002[3]			21 680 104	18 528 116	-	18 528 116

État des contributions reçues de la Belgique pour le Programme conjoint – Fonds belge de survie

	Valeur actuelle des contributions		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD
Contributions hors reconstitutions	EUR	68 603 293	63 835 635
Quatrième reconstitution	EUR	19 831 482	23 401 179
Cinquième reconstitution	EUR	14 873 611	18 049 189
Sixième reconstitution	EUR	6 178 656	7 443 605
au 31 décembre 2003	**EUR**	**109 487 042**	**114 236 578**
au 31 décembre 2002	EUR	107 415 455	104 225 273

[1] Dans le cas où il n'y a pas eu d'instrument déposé, les montants indiqués sont l'équivalent des paiements effectifs.

[2] Ces contributions ont été annoncées ou versées dans les monnaies constitutives de l'euro avant son introduction. Pour faciliter la comptabilité, le FIDA a converti en euro toutes ces contributions.

[3] Comprend les contributions des Pays-Bas et du Luxembourg qui figurent sur l'état des contributions complémentaires reçues directement des États membres ci-dessus.

Appendice E1

État des contributions supplémentaires

Valeur cumulée des contributions	Équivalent en milliers de USD	
	au 31décembre 2003	au 31décembre 2002
Cofinancements	157 744	150 549
Fonds supplétifs programmatiques	59 519	49 759
Fonds pour le programme de cadres associés	22 174	19 824
Autres fonds supplétifs	9 408	8 322
Total contributions supplémentaires	**248 845**	**228 454**

Cofinancements

	Équivalent en milliers de USD			
Donateur	**Fonds disponibles au 31 décembre**		**Valeur des contributions**	
États membres	**2003**	**2002**	**2003**	**2002**
Autriche	-	-	755	755
Australie	-	-	2 721	2 721
Belgique	127	126	5 057	5 055
Danemark	-	102	2 467	2 467
Finlande	-	-	2 397	2 397
France	-	-	1 032	1 032
Allemagne	-	-	46	46
Irlande	3 035	2 280	4 921	3 782
Italie	1 123	802	9 594	7 847
Japon	751	34	1 626	763
Luxembourg	613	33	2 959	750
Pays-Bas	-	269	63 033	63 035
Norvège	1 581	1 936	19 345	19 345
Portugal	-	-	142	-
Suriname	2	2	2 018	2 018
Suède	642	655	9 379	9 379
Suisse	1 767	2 200	8 051	8 051
Royaume-Uni	-	-	12 165	10 970
États non membres et autres sources				
Banque africaine de développement	-	-	2 800	2 800
Fonds arabe pour le développement économique et social	686	686	2 998	2 998
Programme des pays arabes du Golfe pour les organisations de développement des Nations Unies	-	-	299	299
Union européenne	-	-	814	814
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	-	-	14	14
Fédération nationale des coopératives agricoles	-	-	35	35
Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole	-	50	50	150
Excédent des commissions de service	-	-	50	50
Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	-	-	1 976	1 976
Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires	-	-	1 000	1 000
Total	**10 327**	**9 175**	**157 744**	**150 549**

Fonds supplétifs programmatiques

	Équivalent en milliers de USD			
Donateur	**Fonds disponibles au 31 décembre**		**Valeur des contributions**	
	2003	**2002**	**2003**	**2002**
Canada	296	152	329	160
Danemark	72	145	3 273	3 346
Finlande	253	83	1 546	1 148
France	-	-	2 893	2 893
Allemagne	3 907	2 933	4 582	2 968
Irlande	1 670	2 905	1 964	3 039
Italie	11 648	7 646	16 637	9 886
Japon	866	1 675	4 020	4 707
Luxembourg	27	-	60	-
Malaisie	13	-	13	-
Pays-Bas	633	458	9 097	8 574
Norvège	1 533	1 920	3 331	3 301
Portugal	336	317	587	462
Suède	1 074	463	1 642	930
Suisse	3 076	3 367	6 498	5 971
Royaume-Uni	726	774	2 467	1 638
Banque mondiale	63	321	580	736
Total	**26 193**	**23 159**	**59 519**	**49 759**

Appendice E1

Fonds pour le programme de cadres associés

Donateur	Nombre cumulé de cadres associés		Équivalent en milliers de USD Fonds disponibles au 31 décembre		Total contributions reçues	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Belgique	3	3	-	-	321	321
Danemark	16	16	352	396	2 793	2 547
Finlande	7	7	112	248	1 128	1 073
France	3	3	(37)	(37)	522	522
Allemagne	22	21	234	171	3 219	3 024
Italie	13	13	81	(339)	2 930	2 171
Japon	9	8	214	49	1 765	1 651
Corée	6	5	(20)	(13)	1 902	1 683
Pays-Bas	24	23	164	92	4 076	3 667
Norvège	7	7	110	100	1 134	1 033
Suède	11	10	(39)	(102)	1 399	1 271
Suisse	2	2	110	92	368	244
États-Unis	3	3	1	8	617	617
Total	**126**	**121**	**1 282**	**665**	**22 174**	**19 824**

Au total, 27 cadres associés ont travaillé au FIDA en 2003. Ils étaient financés par l'Allemagne (2), la Corée (2), le Danemark (4), la Finlande (2), l'Italie (5), le Japon (1), la Norvège (1), les Pays-Bas (5), la Suède (4) et la Suisse (1).

Autres fonds supplétifs

Donateur	Équivalent en milliers de USD Fonds disponibles au 31 décembre		Valeur des contributions	
États membres	**2003**	**2002**	**2003**	**2002**
Angola	-	-	7	7
Australie	-	-	84	84
Belgique[1]	88	-	1 480	1 392
Canada	-	-	909	909
Chine	-	-	30	30
Colombie	-	-	25	25
Danemark	300	-	546	246
Finlande	-	-	613	613
France	-	-	90	90
Allemagne	-	-	20	20
Indonésie	-	-	50	50
Irlande	-	-	14	14
Italie	-	-	1 712	1 712
Jordanie	-	-	15	15
Liechtenstein	-	-	5	5
Luxembourg	-	-	50	50
Malaisie	-	-	15	15
Maroc	-	-	50	50
Pays-Bas	-	-	231	231
Nigéria	-	-	50	50
Norvège	50	-	1 178	1 128
Pakistan	-	-	25	25
Paraguay	-	-	15	15
Sénégal	-	-	15	15
Afrique du Sud	-	-	10	10
Espagne	-	-	8	8
Suède	-	56	317	373
Suisse	2	2	272	272
Turquie	-	-	47	47
Royaume-Uni[2]	620	-	739	50
USA	-	-	85	85
Total partiel	**1 060**	**58**	**8 707**	**7 636**
États non membres	**26**	**15**	**701**	**686**
Total général	**1 086**	**73**	**9 408**	**8 322**

[1] La contribution totale de la Belgique inclut une somme de 942 000 USD founie par le Fonds belge de survie.
[2] La contribution totale du Royaume-Uni inclut une somme équivalente à 689 000 USD pour le Programme relatif à l'innovation.

État récapitulatif des prêts[1]
au 31 décembre 2003 et 2002

Appendice F

			Prêts entrés en vigueur			
Emprunteur ou garant	**Prêts approuvés moins annulations**	**Prêts non entrés en vigueur**	**Fraction non décaissée**	**Fraction décaissée**	**Remboursements**	**Encours des prêts**
Prêts en USD[1]	**USD**	**USD**	**USD**	**USD**	**USD**	**USD**
Bangladesh	30 000 000	-	-	30 000 000	11 250 000	18 750 000
Cap-Vert	2 003 243	-	-	2 003 243	751 200	1 252 043
Haïti	3 500 000	-	-	3 500 000	1 285 965	2 214 035
Népal	11 538 262	-	-	11 538 262	4 338 500	7 199 762
Sri Lanka	12 000 000	-	-	12 000 000	4 650 000	7 350 000
Tanzanie, République-Unie de	9 488 456	-	-	9 488 456	3 676 786	5 811 670
Sous-total[1]	**68 529 961**	**-**	**-**	**68 529 961**	**25 952 451**	**42 577 510**
Ajustement de change sur les prêts en USD	**3 251 160**			**3 251 160**	**3 121 730**	**129 430**
Sous-total prêts en USD[1]	**71 781 121**	**-**	**-**	**71 781 121**	**29 074 181**	**42 706 940**
Prêts en DTS[1]	**DTS**	**DTS**	**DTS**	**DTS**	**DTS**	**DTS**
Albanie	23 727 333	0	4 396 758	19 330 575	0	19 330 575
Algérie	33 300 530	12 150 000	9 003 868	12 146 662	9 366 856	2 779 806
Angola	12 000 000	0	6 375 481	5 624 519	0	5 624 519
Argentine	32 350 000	0	20 318 488	12 031 512	10 150 371	1 881 141
Arménie	27 300 000	0	3 327 787	23 972 213	0	23 972 213
Azerbaïdjan	13 350 000	0	6 013 611	7 336 389	0	7 336 389
Bangladesh[2]	215 316 480	0	47 933 425	167 383 055	26 400 841	140 982 214
Belize	3 416 200	0	1 110 402	2 305 798	1 544 830	760 968
Bénin	65 804 313	0	21 589 911	44 214 402	7 224 330	36 990 072
Bhoutan	18 034 372	0	2 170 330	15 864 042	2 128 116	13 735 926
Bolivie	49 100 000	0	13 313 148	35 786 852	7 965 625	27 821 227
Bosnie-Herzégovine	23 957 479	0	8 273 145	15 684 334	0	15 684 334
Brésil	44 199 999	0	17 850 623	26 349 376	10 725 000	15 624 376
Burkina Faso	53 033 552	8 800 000	18 925 569	25 307 983	3 643 049	21 664 934
Burundi[2]	33 046 617	0	11 885 742	21 160 875	5 386 280	15 774 595
Cambodge	28 350 000	10 850 000	6 808 781	10 691 219	0	10 691 219
Cameroun	48 202 893	9 600 000	16 019 784	22 583 109	11 921 358	10 661 751
Cap-Vert	10 889 724	0	5 008 171	5 881 553	590 952	5 290 601
République centrafricaine	23 282 467	0	248 666	23 033 801	1 758 492	21 275 309
Tchad	17 750 000	9 500 000	7 181 866	1 068 134	0	1 068 134
Chili	3 726 874	0	0	3 726 874	2 199 996	1 526 878
Chine	304 432 321	21 950 000	51 641 767	230 840 554	28 307 425	202 533 129
Colombie	11 000 000	0	6 463 184	4 536 816	2 933 328	1 603 488
Comores	4 186 867	0	4 916	4 181 951	510 267	3 671 684
Congo	1 953 279	0	0	1 953 279	1 744 469	208 810
Costa Rica	5 722 172	0	1 141 696	4 580 476	3 261 617	1 318 859
Côte d'Ivoire	30 677 969	0	18 257 204	12 420 765	6 321 308	6 099 457
Cuba	10 581 121	0	0	10 581 121	2 272 855	8 308 266
Congo, R.D. du	18 742 557	0	0	18 742 557	1 634 702	17 107 855
Djibouti	4 461 831	2 750 000	0	1 711 831	468 583	1 243 248
Dominique	4 246 460	0	199 817	4 046 643	1 773 750	2 272 893
République dominicaine	29 058 437	10 600 000	3 561 554	14 896 883	5 218 031	9 678 852
Équateur	23 821 257	0	1 783 591	22 037 666	6 567 466	15 470 200
Égypte	144 839 392	9 600 000	44 407 169	90 832 223	29 597 986	61 234 237
El Salvador	58 864 293	0	24 649 684	34 214 609	12 586 216	21 628 393
Guinée équatoriale	5 793 838	0	0	5 793 838	503 739	5 290 099
Érythrée	16 650 000	0	8 113 724	8 536 276	0	8 536 276
Éthiopie	113 774 839	14 400 000	34 733 365	64 641 474	10 577 950	54 063 524
Gabon	4 792 609	0	0	4 792 609	3 707 290	1 085 319
Gambie	20 608 432	0	4 007 706	16 600 726	2 241 168	14 359 558
Géorgie	10 800 000	0	6 545 279	4 254 721	0	4 254 721
Ghana	79 290 184	9 750 000	22 808 141	46 732 043	5 239 430	41 492 613
Grenade	3 250 000	0	2 998 612	251 388	0	251 388
Guatemala	58 227 360	21 550 000	16 722 275	19 955 085	10 751 588	9 203 497
Guinée-Bissau	5 117 134	0	0	5 117 134	731 796	4 385 338
Guinée	74 783 729	19 350 000	13 365 922	42 067 807	3 356 394	38 711 413
Guyana	12 144 316	0	4 953 427	7 190 889	3 900 794	3 290 095
Haïti	52 051 777	0	27 811 783	24 239 994	5 409 701	18 830 293
Honduras	66 556 153	0	19 072 559	47 483 594	5 463 212	42 020 382
Inde	339 893 236	27 900 000	76 514 895	235 478 341	51 441 059	184 037 282

suite page suivante

Appendice F

Indonésie[2]	127 825 720	15 100 000	22 589 025	90 136 695	35 512 169	54 624 526
Jamaïque	2 253 312	0	0	2 253 312	2 040 320	212 992
Jordanie	25 672 042	0	8 009 153	17 662 889	3 980 007	13 682 882
Kenya	50 061 042	23 600 000	7 019 964	19 441 078	3 366 144	16 074 934
Corée, R.P.D. de	50 500 000	0	10 530 279	39 969 721	1 876 626	38 093 095
Kirghizistan	7 469 449	0	2 502 546	4 966 903	0	4 966 903
Laos	36 386 516	0	9 918 965	26 467 551	2 536 619	23 930 932
Liban	31 384 829	10 250 000	9 714 044	11 420 785	5 204 283	6 216 502
Lesotho	14 540 053	0	4 018 322	10 521 731	2 154 597	8 367 134
Libéria	10 179 774	0	0	10 179 774	0	10 179 774
Madagascar[2]	67 916 665	10 150 000	9 575 029	48 191 636	5 973 329	42 218 307
Malawi[2]	59 390 887	10 700 000	2 501 108	46 189 779	8 198 557	37 991 222
Maldives	5 880 830	0	278 126	5 602 704	720 153	4 882 551
Mali	61 313 528	0	19 008 445	42 305 083	5 925 311	36 379 772
Mauritanie	41 467 143	7 900 000	15 947 483	17 619 660	3 247 764	14 371 896
Maurice	8 200 000	0	6 212 829	1 987 171	0	1 987 171
Mexique	73 489 810	10 500 000	19 009 792	43 980 018	31 728 322	12 251 696
Moldova, République de	16 100 000	10 300 000	2 118 116	3 681 884	0	3 681 884
Mongolie	14 650 000	0	11 426 993	3 223 007	0	3 223 007
Maroc	61 418 705	4 550 000	24 139 840	32 728 865	17 738 571	14 990 294
Mozambique[2]	81 426 845	6 650 000	31 254 087	43 522 758	5 342 415	38 180 343
Namibie	4 200 000	0	527 781	3 672 219	1 120 000	2 552 219
Népal	65 806 798	0	17 765 071	48 041 727	9 760 157	38 281 570
Nicaragua	45 582 122	10 250 000	9 570 029	25 762 093	3 255 000	22 507 093
Niger	37 029 171	7 600 000	8 636 003	20 793 168	2 515 597	18 277 571
Nigéria	84 317 941	11 350 000	36 808 226	36 159 715	15 459 694	20 700 021
Pakistan[2]	202 971 916	15 250 000	45 713 687	142 008 229	54 241 730	87 766 499
Panama	45 000 000	0	26 636 037	18 363 963	11 564 565	6 799 398
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6 136 672	0	525 662	5 611 010	3 161 750	2 449 260
Paraguay	13 079 234	0	1 447 884	11 631 350	5 739 998	5 891 352
Pérou	51 993 421	12 100 000	10 210 102	29 683 319	12 313 118	17 370 201
Philippines	49 703 871	0	18 826 341	30 877 530	6 760 800	24 116 730
Roumanie	12 400 000	0	9 378 746	3 021 254	0	3 021 254
Rwanda[2]	80 188 993	10 650 000	30 453 809	39 085 184	5 297 861	33 787 323
Sainte-Lucie	1 550 000	0	307 912	1 242 088	258 300	983 788
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1 484 045	0	0	1 484 045	690 106	793 939
Samoa	1 907 723	0	0	1 907 723	291 674	1 616 049
Sao Tomé-et-Principe	13 772 528	0	7 668 979	6 103 549	744 034	5 359 515
Sénégal	50 595 355	0	30 795 273	19 800 082	2 351 196	17 448 886
Seychelles	824 334	0	0	824 334	471 885	352 449
Sierra Leone	28 396 564	5 900 000	1 906 416	20 590 148	4 125 970	16 464 178
Îles Salomon	2 519 083	0	0	2 519 083	300 769	2 218 314
Somalie	17 709 534	0	0	17 709 534	410 968	17 298 566
Sri Lanka	58 645 806	0	5 216 483	53 429 323	8 996 509	44 432 814
Soudan[2]	95 649 504	17 450 000	12 543 974	65 655 530	13 555 140	52 100 390
Swaziland	16 352 735	11 900 000	0	4 452 735	1 700 000	2 752 735
Syrie	59 014 816	0	37 590 491	21 424 325	10 013 334	11 410 991
Tanzanie, République-Unie de	82 158 332	0	28 540 241	53 618 091	2 138 032	51 480 059
Thaïlande	6 562 653	0	0	6 562 653	5 103 531	1 459 122
Macédoine, ex-République yougoslave de	11 850 000	0	7 298 719	4 551 281	0	4 551 281
Togo	17 973 930	0	675 157	17 298 773	1 520 745	15 778 028
Tonga	4 837 121	0	0	4 837 121	496 979	4 340 142
Tunisie	59 039 311	0	22 482 431	36 556 880	19 907 897	16 648 983
Turquie	31 692 911	9 250 000	6 913 933	15 528 978	10 537 588	4 991 390
Ouganda[2]	104 320 096	13 900 000	36 768 076	53 652 020	10 008 497	43 643 523
Uruguay	18 879 950	0	8 729 708	10 150 242	4 219 700	5 930 542
Venezuela	39 750 000	10 400 000	16 713 901	12 636 099	11 443 531	1 192 568
Viet Nam	60 400 000	0	19 560 768	40 839 232	333 750	40 505 482
Yémen[2]	111 486 097	10 900 000	13 564 216	87 021 881	17 359 213	69 662 668
Zambie	63 473 699	0	15 989 129	47 484 570	5 185 676	42 298 894
Zimbabwe	46 158 137	0	13 982 082	32 176 055	15 383 160	16 792 895
Sous-total	**4 849 401 949**	**445 350 000**	**1 337 035 239**	**3 067 016 710**	**721 811 861**	**2 345 204 849**
Fonds pour Gaza et la Cisjordanie[3]	5 800 000	0	5 421 218	378 782	0	378 782
Équivalent en USD	**7 288 729 399**	**661 984 393**	**1 995 475 972**	**4 631 269 034**	**1 009 979 443**	**3 621 289 591**
Ajustement de change sur les remboursements de prêts en DTS	**(92 022 071)**			**(92 022 071)**		**(92 022 071)**
31 décembre 2003 USD	**7 196 707 328**	**661 984 393**	**1 995 475 972**	**4 539 246 963**	**1 009 979 443**	**3 529 267 520**
31 décembre 2002 USD	6 462 277 347	642 169 272	1 707 712 898	4 112 395 177	1 027 182 529	3 085 212 648

État récapitulatif des prêts[1] **Appendice F**
au 31 décembre
(en milliers de USD)

		Prêts approuvés				Valeur en USD				
		Au 31.12.02	Prêts annulés	Prêts intégralement remboursés	Au 31.12.03	Au 31.12.02	Prêts annulés	Prêts intégralement remboursés	Variation du taux de change DTS/USD	Au 31.12.03
1978	USD	68 530			68 530	68 530				68 530
1979	DTS	210 786			210 786	286 568			26 752	313 320
1980	DTS	187 228			187 228	254 540			23 762	278 302
1981	DTS	188 716			188 716	256 563			23 951	280 514
1982	DTS	127 943		(24 833)	103 110	173 941		(33 761)	13 086	153 266
1983	DTS	205 842		(52 929)	152 913	279 846		(71 958)	19 407	227 295
1984	DTS	160 092		(7 054)	153 038	217 648		(9 590)	19 423	227 481
1985	DTS	94 338		(5 584)	88 754	128 255		(7 592)	11 264	131 927
1986	DTS	63 331			63 331	86 100			8 038	94 138
1987	DTS	94 454			94 454	128 412			11 988	140 400
1988	DTS	99 606		(7 800)	91 806	135 416		(10 604)	11 652	136 464
1989	DTS	119 821	(650)	(10 919)	108 252	162 899	(884)	(14 885)	13 780	160 910
1990	DTS	129 111		(883)	128 228	175 529		(1 200)	16 274	190 603
1991	DTS	150 895	(2 654)		148 241	205 145	(3 608)		18 814	220 351
1992	DTS	170 066	(333)		169 733	231 208	(453)		21 542	252 297
1993	DTS	185 884	(1 404)		184 480	252 713	(1 909)		23 414	274 218
1994	DTS	195 356	(3 571)		191 785	265 590	(4 855)		24 341	285 076
1995	DTS	251 100	(10 047)		241 053	341 376	(13 659)		30 593	358 310
1996	DTS	253 807	(8)		253 799	345 056	(11)		32 211	377 256
1997	DTS	288 210			288 210	391 827			36 579	428 406
1998	DTS	299 700	(4 816)		294 884	407 448	(6 547)		37 425	438 326
1999	DTS	316 050			316 050	429 676			40 112	469 788
2000	DTS	312 250			312 250	424 510			39 630	464 140
2001	DTS	316 850			316 850	430 764			40 214	470 978
2002	DTS	281 400			281 400	382 569			35 715	418 284
2003	DTS				285 850					424 898
Total	**DTS**	**4 702 836**	**(23 483)**	**(110 002)**	**4 855 201**					
	USD	**68 530**			**68 530**					
Total					**USD**	**6 462 129**	**(31 926)**	**(149 590)**	**579 967**	**7 285 478**
Ajustement de change sur les prêts décaissés						148				(88 771)
					USD	**6 462 277**				**7 196 707**

Structure des échéances de l'encours des prêts
au 31 décembre 2003

PÉRIODES	**Milliers de USD**
1er janvier 2004 au 31 décembre 2004	185 875
1er janvier 2005 au 31 décembre 2005	145 116
1er janvier 2006 au 31 décembre 2006	144 907
1er janvier 2007 au 31 décembre 2007	141 684
1er janvier 2008 au 31 décembre 2008	140 815
1er janvier 2009 au 31 décembre 2013	757 172
1er janvier 2014 au 31 décembre 2018	582 885
1er janvier 2019 au 31 décembre 2023	487 706
1er janvier 2024 au 31 décembre 2028	438 956
À compter du 1er janvier 2029	504 152
Total	**3 529 268**

[1] Les prêts approuvés en 1978 étaient libellés en dollars des États-Unis et sont remboursables dans les monnaies qui ont servi aux retraits. À compter de 1979, les prêts ont été libellés en DTS et, aux fins de présentation dans le bilan, le montant cumulé des prêts libellés en DTS a été calculé sur la base du taux de conversion DTS/USD de 1/1,48644 au 31 décembre 2003. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 2002 au taux alors en vigueur de 1/1,35952, leur valeur en dollars des États-Unis a augmenté de 579 967 000 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003. (Entre 2001 et 2002, la valeur des prêts en dollars des États-Unis avait augmenté de 454 475 000 USD.)

[2] Les remboursements incluent la participation des Pays-Bas et de la Norvège à des prêts particuliers consentis à ces pays, qui s'est traduite par le remboursement anticipé d'une partie des prêts et par une augmentation correspondante des ressources disponibles pour engagement.

[3] Voir l'appendice H, note 3 e).

État récapitulatif des prêts – Programme spécial pour l'Afrique **Appendice F**
au 31 décembre

				Prêts entrés en vigueur			
Emprunteur ou garant		**Prêts approuvés moins annulations**	**Prêts non entrés en vigueur**	**Fraction non décaissée**	**Fraction décaissée**	**Remboursements**	**Encours des prêts**
Prêts en DTS [1]		**DTS**	**DTS**	**DTS**	**DTS**	**DTS**	**DTS**
Angola	DTS	2 767 309	0	938 007	1 829 302	40 887	1 788 415
Burkina Faso	DTS	10 546 114	0	0	10 546 114	869 412	9 676 702
Burundi	DTS	5 050 000	0	496 985	4 553 015	0	4 553 015
Cap-Vert	DTS	2 182 547	0	0	2 182 547	209 370	1 973 177
Tchad	DTS	9 617 099	0	0	9 617 099	318 949	9 298 149
Comores	DTS	2 450 000	0	524 043	1 925 957	0	1 925 957
Djibouti	DTS	113 718	0	0	113 718	8 532	105 186
Éthiopie	DTS	6 816 469	0	0	6 816 469	816 690	5 999 779
Gambie	DTS	2 638 448	0	0	2 638 448	263 840	2 374 608
Ghana	DTS	22 321 749	0	7 171	22 314 578	1 806 172	20 508 406
Guinée	DTS	10 761 866	0	0	10 761 866	1 344 242	9 417 624
Guinée-Bissau	DTS	2 126 406	0	0	2 126 406	79 740	2 046 666
Kenya	DTS	13 887 096	0	5 846 548	8 040 547	641 964	7 398 583
Lesotho	DTS	7 481 439	0	0	7 481 439	658 500	6 822 939
Madagascar	DTS	1 098 064	0	0	1 098 064	0	1 098 064
Malawi	DTS	5 776 933	0	0	5 776 933	0	5 776 933
Mali	DTS	10 193 236	0	0	10 193 236	1 533 540	8 659 696
Mauritanie	DTS	19 087 176	0	19 245	19 067 931	1 712 780	17 355 151
Mozambique	DTS	8 291 210	0	0	8 291 210	1 347 320	6 943 890
Niger	DTS	12 339 566	0	1 287 533	11 052 033	1 623 540	9 428 493
Sénégal	DTS	23 376 422	0	556 719	22 819 703	1 881 922	20 937 781
Sierra Leone	DTS	1 505 254	0	0	1 505 254	18 816	1 486 438
Soudan	DTS	26 012 587	0	(54 839)	26 067 425	2 322 750	23 744 675
Tanzanie, République-Unie de	DTS	6 789 416	0	0	6 789 416	678 960	6 110 456
Ouganda	DTS	8 123 651	0	0	8 123 651	1 218 540	6 905 111
Zambie	DTS	8 606 704	0	0	8 606 704	1 252 302	7 354 402
Sous-total		**229 960 478**	**0**	**9 621 413**	**220 339 066**	**20 648 769**	**199 690 297**
Équivalent en USD[1]		341 821 598		14 301 617	327 519 981	27 540 917	299 979 062
Ajustement de change sur les remboursements de prêts en DTS		**(3 152 162)**			**(3 152 162)**		**(3 152 162)**
au 31 décembre 2003 USD		**338 669 436**		**14 301 617**	**324 367 819**	**27 540 917**	**296 826 900**
au 31 décembre 2002	USD	313 795 567		17 790 006	296 005 561	21 516 324	274 489 237

Récapitulation par année (en milliers de USD)

		Prêts approuvés						
		Au 31.12.02	**Prêts annulés**	**Au 31.12.03**	**Au 31.12.02**	**Prêts annulés**	**Variation des taux de change DTS/USD**	**Au 31.12.02**
1986	DTS	24 902		24 902	33 855	0	3 160	37 015
1987	DTS	41 292		41 292	56 137	0	5 241	61 378
1988	DTS	34 770		34 770	47 271	0	4 412	51 683
1989	DTS	25 756		25 756	35 016	0	3 269	38 285
1990	DTS	17 370		17 370	23 615	0	2 204	25 819
1991	DTS	18 261	(15)	18 246	24 826	(20)	2 315	27 121
1992	DTS	6 952		6 952	9 451	0	883	10 334
1993	DTS	37 944	(1 317)	36 627	51 586	(1 790)	4 648	54 444
1994	DTS	16 548		16 548	22 497	0	2 101	24 518
1995	DTS	7 498		7 498	10 193	0	952	11 145
Total	**DTS**	**231 293**	**(1 332)**	**229 961**	**314 447**	**(1 810)**	**29 185**	**341 822**

Appendice F

Structure des échéances de l'encours des prêts au 31 décembre 2003

PÉRIODES	Milliers de USD
1er janvier 2004 au 31 décembre 2004	8 763
1er janvier 2005 au 31 décembre 2005	8 630
1er janvier 2006 au 31 décembre 2006	8 974
1er janvier 2007 au 31 décembre 2007	8 974
1er janvier 2008 au 31 décembre 2008	8 974
1er janvier 2009 au 31 décembre 2013	44 870
1er janvier 2014 au 31 décembre 2018	43 122
1er janvier 2019 au 31 décembre 2023	42 857
1er janvier 2024 au 31 décembre 2028	41 286
À compter du 1er janvier 2029	80 377
Total	**296 827**

[1] Les prêts ont été libellés en DTS et, aux fins de présentation dans le bilan, leur montant cumulé a été calculé au taux de conversion DTS/USD au 31 décembre 2003, soit 1/1,48644. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 2002 au taux alors en vigueur de 1/1,35952, leur valeur en dollars des États-Unis a augmenté de 29 185 000 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003. (Entre 2001 et 2002, la valeur des prêts en dollars des États-Unis avait augmenté de 23 775 000 USD.)

Appendice G

État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays très endettés
au 31 décembre (en milliers de dollars des États-Unis)

Le tableau ci-dessous présente le montant cumulatif, au 31 décembre 2003, des allégements de dettes déjà consentis et des allégements estimatifs futurs au titre de l'Initiative PPTE initiale et renforcée.

	Allégements consentis à ce jour		Allégements futurs		Total		
	Principal	Intérêts	Principal[1]	Intérêts	Principal	Intérêts	Total
Bénin	400	155	4 601	2 140	5 001	2 295	7 296
Bolivie	6 310	1 982	3 056	1 635	9 366	3 617	12 983
Burkina Faso	1 674	985	11 106	2 247	12 780	3 232	16 012
Cameroun			854	410	854	410	1 264
Tchad			1 169	599	1 169	599	1 768
Côte d'Ivoire			159	21	159	21	180
Congo, R.D. du	2 062	336	26 966	38	29 028	374	29 402
Éthiopie			17 368	5 834	17 368	5 834	23 202
Gambie			1 598	890	1598	890	2 488
Ghana			20 347	7 010	20 347	7 010	27 357
Guinée			5 075	2 600	5 075	2 600	7 675
Guinée-Bissau			2 704	1 189	2 704	1 189	3 893
Guyana	730	185	201	310	931	495	1 426
Honduras			641	598	641	598	1 239
Madagascar			7 551	3 200	7 551	3 200	10 751
Malawi			10 638	4 224	10 638	4 224	14 862
Mali	2 288	1 093	4 567	2 053	6 855	3 146	10 001
Mauritanie	927	536	10 848	3 858	11 775	4 394	16 169
Mozambique	3 594	1 591	9 407	3 463	13 001	5 054	18 055
Nicaragua			19 118	3 346	19 118	3 346	22 464
Niger			8 524	3 332	8 524	3 332	11 856
Rwanda			15 878	4 598	15 878	4 598	20 476
Sao Tomé-et-Principe			4 662	1 211	4 662	1 211	5 873
Sénégal			2 121	1 035	2 121	1 035	3 156
Sierra Leone			13 494	3 863	13 494	3 863	17 357
Tanzanie	1 746	1 059	18 242	5 980	19 988	7 039	27 027
Ouganda	6 504	3 098	4 998	9 962	11 502	13 060	24 562
Zambie			30 079	0	30 079	0	30 079
au 31 décembre 2003	**26 235**	**11 020**	**255 972**	**75 646**	**282 207**	**86 666**	**368 873**
			Moins les allégements d'intérêts non courus				(75 646)
			Coût total cumulatif des allégements de dettes au 31 décembre 2003				**293 227**
au 31 décembre 2002	**16 860**	**7 145**	**236 056**	**66 404**	**252 915**	**73 549**	**326 464**
			Moins les allégements d'intérêts non courus				(66 403)
			Coût total cumulatif des allégements de dettes au 31 décembre 2002				**260 061**

[1] Voir l'appendice H, note 11 c).

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **Appendice H**

Note 1: Aperçu du Fonds et de la nature de ses opérations

Le Fonds international de développement agricole (le FIDA ou le Fonds) est une institution spécialisée des Nations Unies qui existe depuis le 30 novembre 1977, date à laquelle *l'Accord portant création du FIDA* est entré en vigueur, et qui a son siège à Rome (Italie). Le Fonds et ses opérations sont régis par cet accord.

Tout État membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peut devenir membre du Fonds. Celui-ci a pour ressources les contributions des États membres, les contributions spéciales provenant d'États non membres et d'autres sources et le produit de ses opérations.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources supplémentaires qui devront essentiellement être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement. Le Fonds mobilise ressources et savoirs dans le cadre d'une coalition dynamique associant les ruraux pauvres, les gouvernements, les institutions financières et les organismes de développement, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, y compris des cofinanceurs. Les financements provenant d'autres sources que les reconstitutions sous forme de fonds supplétifs et de ressources humaines forment une partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA.

Note 2: Principales règles et méthodes comptables

a) Principes de base

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis conformément aux normes comptables internationales appelées normes IFRS et selon la méthode d'évaluation au coût historique. La structure de l'état consolidé des produits et des charges (précédemment appelé état des activités et des variations de l'actif net) est modifiée à compter de 2003 de manière à présenter les opérations du Fonds de manière plus ramassée. De même, les dépenses à la charge du Fonds ont été classées de manière plus cohérente. Dans le bilan, certaines données ont été agrégées et n'apparaissent plus séparément parce que les montants étaient négligeables. Une certaine réorganisation des données de l'exercice précédent a été opérée pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice 2003.

Pour préparer les états financiers, la direction doit effectuer des estimations et retenir des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et la divulgation des avoirs et engagements conditionnels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges de l'exercice, de sorte que les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations. Ainsi, la direction a dû avoir largement recours à son jugement pour calculer le montant estimatif des pertes imputables à l'Initiative PPTE et aux arriérés de remboursement des prêts.

Les financements sous forme de fonds supplétifs et de ressources humaines sont une partie intégrante des activités opérationnelles du FIDA. C'est pourquoi à partir de 2003, le Fonds établit des comptes consolidés qui incluent les transactions et les soldes des entités suivantes:

- Le programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification
- D'autres fonds supplétifs, notamment les cofinancements, les financements obtenus pour le programme d'emploi de cadres associés, les fonds supplétifs programmatiques, le Programme conjoint du Fonds belge de survie et le Fonds pour l'environnement mondial.
- Le Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE
- Le Fonds fiduciaire du plan d'assurance maladie après cessation de service

Ces entités sont directement liées aux activités de base du FIDA et largement contrôlées par ce dernier. À compter de 2003, les données les concernant sont donc consolidées dans les états financiers du FIDA pour donner une vue plus complète et plus claire de la situation. Avant 2003, les états financiers séparés qui étaient établis pour le PC-FBS et les autres fonds supplétifs n'étaient pas inclus dans les états financiers du FIDA parce qu'ils n'apparaissaient pas suffisamment significatifs. Des états financiers supplémentaires pour ces fonds seront établis sur demande pour les donateurs qui en auraient besoin. Toutes les transactions et les soldes entre ces entités ont été éliminés.

Le changement que représente l'établissement de comptes consolidés a été appliqué rétroactivement, et les chiffres donnés à titre de comparaison ont été recalculés en conséquence. Certaines informations financières sur les entités sont présentées séparément quand il a été jugé que cela pouvait intéresser le lecteur.

Les prêts sont comptabilisés sur la base de leur coût après déduction d'une provision pour dépréciation éventuelle lorsqu'un prêt n'est pas intégralement remboursé conformément à l'échéancier initial. Il est également constitué une provision pour dépréciation estimative lorsque le FIDA participe à des opérations d'allégement de dettes dans le cadre de l'Initiative PPTE.

Le Fonds comptabilise ses titres de placement à leur valeur boursière, à part ceux qu'il entend conserver jusqu'à échéance et qui sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sur les titres sont comptabilisées dans le produit des placements. Les gains et les pertes de change réalisés ou latents sont inscrits au compte des variations de change. Tous les achats et cessions de titres de placement sont enregistrés à la date de la transaction, c'est-à-dire le jour où le Fonds s'engage à acheter ou à vendre les titres en question. Les coûts d'acquisition comprennent les frais de transaction.

Le produit tiré des commissions de service et d'autres sources est inscrit dans les comptes de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes. En 2002, ces produits apparaissaient nets de charges. Pour des raisons de transparence, à compter de 2003, ces produits sont indiqués en valeur brute avant imputation des coûts. Pour 2002, les chiffres ont été recalculés en conséquence comme indiqué à la note 5.

Une contribution destinée à la reconstitution des ressources du FIDA est comptabilisée intégralement comme somme à recevoir lorsque le membre intéressé dépose son instrument de contribution. Les sommes à recevoir des États membres au titre de leurs contributions, les prêts et les autres sommes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur intégrale, sous réserve des principes relatifs aux arriérés de contributions exposés à l'alinéa f) ci-après ainsi qu'aux arriérés de paiement sur les prêts et à l'Initiative PPTE, comme indiqué trois paragraphes plus haut.

Les contributions non destinées à la reconstitution des ressources sont inscrites comme produits dans les comptes de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes. Pour les activités de cofinancement, les contributions reçues sont inscrites comme produit dans les comptes de l'exercice au cours duquel le don est approuvé. Les dons approuvés figurent donc en tant que dépenses dans l'état des produits et des charges. Les contributions pour les dons programmatiques, le programme de cadres associés et les autres fonds supplétifs sont inscrites au bilan comme produits reportés et sont diminuées, dans l'état des produits et des charges, du montant des charges liées aux projets. Lorsque cela est spécifié dans les accords avec les donateurs, les contributions reçues (plus l'intérêt produit) auxquelles ne correspondent pas encore de dépenses directes sont reportées à des exercices ultérieurs pour imputation des coûts correspondants.

Les dons, à l'exception des activités de cofinancement mentionnées ci-dessus, sont passés en charges à hauteur du montant approuvé au moment où ils deviennent effectifs, et sont enregistrés au passif du bilan pour les montants non décaissés. Les dons annulés sont déduits des charges de l'exercice pendant lequel l'annulation prend effet.

Le coût du mobilier et du matériel de bureau est directement comptabilisé comme charge au moment de son achat. Les dépenses en question ne sont pas significatives dans le contexte de l'actif total des comptes consolidés du FIDA et donc de la situation financière présentée. En outre, les dépenses annuelles n'ont pas d'effet significatif sur les résultats comptables des opérations. Enfin, l'essentiel du mobilier de bureau et certains matériels sont remboursés au FIDA et sont donc en fait la propriété du gouvernement hôte. Le FIDA tient l'inventaire du mobilier et du matériel et effectue des contrôles pour gérer correctement cet actif.

Les bénéfices non distribués représentent l'excédent du produit sur les charges, net des effets de la variation des taux de change. Le solde est considéré comme une réserve à titre comptable seulement; il est en fait intégralement engagé pour des prêts et des dons. D'un point de vue opérationnel, il convient de se reporter à l'état des ressources disponibles pour engagement (FIDA seulement) (appendice D).

b) Périmètre de consolidation

Les financements apportés pour des fonds supplétifs ont essentiellement les emplois suivants: dons d'assistance technique, cofinancements, recrutement de cadres associés et activités programmatiques ou thématiques.

Les fonds supplétifs administrés par le FIDA englobent aussi le PC-FBS dont les activités visent essentiellement à améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des ménages dans des régions spécifiques de pays en développement, et à renforcer les capacités et l'autonomie des populations. Le PC-FBS est hébergé par le FIDA, mais son programme de travail est établi en accord avec le Gouvernement belge dans le cadre de comités directeurs tenus annuellement. Par ailleurs, en 2002, le FIDA est devenu l'agent d'exécution chargé de la supervision d'un fonds pour l'environnement mondial au Mali.

Le FIDA a établi deux fonds fiduciaires dont les transactions et les soldes sont inclus dans ces états financiers consolidés. Pour de plus amples informations, voir les notes 7 c) et 11.

Entités hébergées par le FIDA

Il existe d'autres entités que le FIDA héberge mais dont les opérations ne sont pas directement liées à ses activités principales et ne sont donc pas incluses dans les comptes du FIDA. Il s'agit en l'occurrence de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (anciennement «Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté») et du Mécanisme mondial (GM) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ces entités distinctes publient leurs propres états financiers.

c) Conversion des monnaies et variations de change

En tant qu'organisation internationale, le Fonds effectue ses opérations en différentes monnaies mais, pour le moment, tient sa comptabilité en dollars des États-Unis. Ses états financiers sont libellés en cette monnaie à la seule fin de résumer la situation financière.

Tous les éléments du bilan, à l'exception des contributions des membres du FIDA exprimées en une monnaie autre que le dollar des États-Unis, ont été convertis sur la base des taux de change du marché à la clôture de l'exercice. Les contributions des membres ont été converties aux taux du marché à la date de la réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux du marché à la date du décaissement dans le cas des montants payés en monnaies non convertibles.

À compter de 2003, la direction présente aussi l'actif total du FIDA en DTS (appendice B2), compte tenu du fait que la majorité de ses actifs sont libellés en DTS et/ou en monnaies du DTS. L'état en question est présenté uniquement pour donner au lecteur une information plus complète.

Les produits et les charges exprimés en des monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été convertis sur la base des taux de change pratiqués pendant la période considérée.

Les ajustements de change résultant de la conversion des éléments de l'actif et du passif en des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont portés au crédit ou au débit d'un compte des variations de change et inclus dans l'état des produits et des charges.

Les taux de conversion du DTS en USD appliqués au 31 décembre des trois dernières années sont les suivants:

Année	USD
2001	1,25673
2002	1,35952
2003	1,48644

Les effets des variations de change sont détaillés ci-après:

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Solde d'ouverture au 1er janvier	203 032	(170 337)
Variations de change de l'exercice sur:		
Encaisses et placements	172 699	119 954
Actions	13 601	20 766
Sommes nettes à recevoir/à payer	(196)	(776)
Encours des prêts et des dons	299 100	228 557
Billets à ordre et sommes à recevoir des membres	50 484	56 649
Contributions des membres	(47 775)	(51 241)
Perte nette de change sur les opérations	(1 174)	(540)
Total des variations de change pour l'exercice	486 739	373 369
Solde de clôture au 31 décembre	689 771	203 032

d) Évaluation des instruments financiers

i) Placements: Tous les titres de placement détenus par le Fonds, à part ceux qu'il entend conserver jusqu'à échéance et qui sont comptabilisés au coût d'acquisition, sont détenus pour être négociés et sont enregistrés à leur juste valeur estimée, c'est-à-dire à leur valeur boursière à la date du bilan. Les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés à la date de la transaction.

ii) Prêts: Les prêts sont comptabilisés dans les états financiers sur la base de leur coût non amorti, c'est-à-dire du montant nominal intégral des créances à recouvrer sur les emprunteurs, déduction faite d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

e) Provisions

Des provisions sont établies quand le Fonds a une obligation juridique réelle ou présumée découlant de faits passés, quand il est probable qu'un prélèvement de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de cette obligation, et quand le montant de l'obligation se prête à une estimation fiable. Les indemnités à verser aux fonctionnaires au titre des congés annuels et de la cessation de service sont comptabilisées au moment où elles sont dues. Une provision est constituée à hauteur du montant estimatif de ces indemnités, à raison des services rendus par les fonctionnaires jusqu'à la date d'établissement du bilan.

f) Provisions pour arriérés de contributions des États membres

Les principes concernant les provisions pour arriérés de contributions des États membres sont les suivants:

i) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 24 mois, il est constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contributions ou de tous les tirages non honorés sur l'encours du billet ou des billets à ordre en question.

ii) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accuse un retard de 48 mois ou plus, il est constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du membre concerné ou à la valeur totale du billet ou des billets à ordre souscrits par celui-ci pour la période de financement considérée (c'est-à-dire pour la période de reconstitution).

iii) La date de clôture de l'exercice sert actuellement de point de référence pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois.

g) État consolidé des flux de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les encaisses et équivalents comprennent les disponibilités et les dépôts à vue auprès des banques, ainsi que les placements immédiatement réalisables à la date du bilan. Les actions et les sommes nettes à payer au titre des placements ne sont pas comprises dans les placements immédiatement réalisables à des fins de trésorerie, conformément à la norme comptable applicable.

h) Ressources du FIDA disponibles pour engagement

Les ressources disponibles pour engagement sont constituées par les ressources en monnaies librement convertibles, telles qu'elles sont définies à la section 1 de l'article 4 de *l'Accord portant création du FIDA*, qui ont été versées par les membres et d'autres entités ou qui proviennent ou proviendront du produit des opérations ou des remboursements de prêts effectués par les emprunteurs, dans la mesure où lesdites ressources n'ont pas déjà été engagées pour des prêts et des dons ou versées à la Réserve générale.

Les principes qui déterminent les ressources disponibles pour engagement sont les suivants:

i) Seuls les paiements effectifs reçus en espèces ou sous forme de billets à ordre sont inclus dans les ressources disponibles pour engagement. La valeur des montants en espèces ou sous forme de billets à ordre dus au titre des instruments de contribution mais non payés n'est pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.

ii) À compter de 2003, des provisions sont constituées pour arriérés de tirages sur billets à ordre conformément à f) ci-dessus. Précédemment, les retards visés étaient de 18 et 36 mois. Les délais prévus pour la détermination des provisions dans le bilan et dans l'état des ressources ont été alignés pour des raisons de cohérence.

iii) Le Conseil d'administration peut avoir recours à un pouvoir d'engagement anticipé (PEA), avec prudence et circonspection, pour compenser, d'année en année, les fluctuations des ressources disponibles pour engagement et pour constituer une réserve de ressources. Le Fonds a eu recours au PEA depuis 2001, les ressources ordinaires ne suffisant pas à financer ses engagements au titre des prêts et des dons.

Un prêt ou un don est considéré comme engagé lorsqu'un accord formel a été signé entre le Fonds et le bénéficiaire du prêt ou du don. Les coûts encourus au titre du MFDP sont considérés comme étant engagés lorsque chaque type d'activité atteint l'étape à laquelle ils correspondent. Le Conseil d'administration du Fonds examine à chacune de ses sessions l'état des ressources disponibles pour engagement afin de s'assurer que le FIDA dispose des ressources nécessaires pour financer les prêts et les dons soumis à son approbation.

i) Changements de présentation comptable

Pour 2003, le Fonds a:

- établi des comptes consolidés, comme indiqué à la note 2 a). Les chiffres mentionnés pour comparaison ont été ajustés pour tenir compte de la nouvelle présentation;
- modifié sa présentation comptable des contributions reçues de donateurs pour financer deux activités spécifiques, le PC-FBS et l'Initiative PPTE. Avant 2003, ces contributions figuraient au bilan en tant que contributions complémentaires à côté des contributions ordinaires. À partir de 2003, ces contributions sont comptabilisées comme produit dans l'état des produits et des charges après imputation des dépenses qui leur correspondent, pour des raisons de conformité avec la méthode comptable adoptée pour les fonds supplétifs, et de manière à faire apparaître plus clairement la nature réelle de ces soldes. Un résumé de la nouvelle méthode comptable figure à la note 6;
- modifié la présentation des sommes reçues, à titre de commissions de service, des fonds supplétifs et des entités hébergées par le FIDA. Avant 2003, ces sommes étaient directement diminuées des frais (de personnel) imputables sur le produit en question. À partir de 2003, le produit et les dépenses sont, pour des raisons de transparence, donnés en valeur brute. Les chiffres donnés pour comparaison ont été recalculés en conséquence. Un résumé des effets de la modification est présenté à la note 5;
- aligné les délais servant de base pour déterminer les situations d'exclusion pour les membres qui ont des arriérés de contributions comme indiqué sous h) ci-dessus. L'effet de cette modification est décrit à la note 14 c).

Note 3: Prêts

a) Généralités

Les prêts du FIDA sont uniquement accordés aux pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur lorsque le FIDA a reçu de l'emprunteur un avis juridique satisfaisant et lorsque les autres conditions préalables éventuelles ont été remplies. Les décaissements peuvent commencer dès l'entrée en vigueur du prêt.

Pour les prêts approuvés en 1978, le remboursement du principal et le paiement des intérêts doivent être effectués dans la même monnaie que la partie correspondante de la somme avancée, ou de la manière précisée dans l'accord de prêt. Pour tous les prêts du Fonds approuvés à partir du 1er janvier 1979, le remboursement du principal et le paiement des intérêts sont exigibles dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt, pour un montant équivalant à la somme due en DTS, calculée sur la base des taux appliqués par le Fonds monétaire international (FMI) aux dates correspondantes. Les prêts approuvés sont décaissés en faveur des emprunteurs conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

Actuellement, les conditions de prêts sont les suivantes:

"a) Les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables seront exempts d'intérêts mais supporteront une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et comporteront un délai de remboursement de quarante (40) ans, différé d'amortissement de dix (10) ans compris; b) les prêts consentis à des conditions intermédiaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à cinquante pour cent (50%) du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement de vingt (20) ans, différé d'amortissement de cinq (5) ans compris; c) les prêts consentis aux conditions ordinaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à cent pour cent (100%) du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement allant de quinze (15) ans à dix-huit (18) ans, différé d'amortissement de trois (3) ans compris; d) aucune commission d'engagement ne sera prélevée sur les prêts."

Les prêts sont comptabilisés sur la base de leur coût, déduction faite d'une provision pour dépréciation. Le FIDA revoit périodiquement son portefeuille de prêts pour identifier toute dépréciation éventuelle. Il constitue une provision lorsqu'il n'est pas certain qu'un prêt sera intégralement remboursé conformément à l'échéancier initial, sans que la réduction qui en résulte exonère pour autant l'État membre concerné de ses obligations. Si ladite réduction ne s'avère plus nécessaire, il est passé une écriture inverse. La variation nette de la provision pour dépréciation apparaît sous une rubrique distincte dans l'état des produits et des charges et elle est inscrite séparément aussi dans le bilan.

b) Provision cumulée pour dépréciation

La provision est égale à la différence entre la valeur nominale du prêt et le montant des flux de trésorerie calculé sur la base de l'échéancier de remboursement probable ou renégocié. La dépréciation latente s'applique à la totalité du prêt et pas seulement au versement en retard. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer avec quelque degré de certitude ce que seront les flux de trésorerie produits par un prêt (comme c'est le cas pour tous les prêts ayant jusqu'à présent donné lieu à la constitution d'une provision), on peut appliquer une méthode semblable à celle en usage pour le provisionnement des contributions des États membres. Ainsi, une provision sera constituée dès lors qu'en l'absence d'un plan de règlement convenu, un versement dû au titre du prêt aura plus de 24 mois de retard. Une provision est également constituée pour les échéances du même prêt en retard de moins de 24 mois. Tous les montants impayés à la date d'expiration de ce délai sont considérés comme inclus dans la provision, même si une partie de l'encours du prêt est ultérieurement remboursée. Lorsque le retard dépasse 48 mois, la provision s'applique à l'intégralité du principal non remboursé. La date à partir de laquelle commencent à courir les délais susmentionnés est celle du bilan.

On trouvera ci-dessous une analyse de la provision cumulée pour dépréciation:

	Milliers de USD 2003	2002
Solde en début d'exercice	78 071	72 237
(Réduction)/augmentation nette de la provision	(17 546)	5 834
Solde en fin d'exercice	60 525	78 071

c) Situation de non-comptabilisation

En cas de paiements en retard de plus de 180 jours, les intérêts et commissions de service ne sont constatés comme produits que lorsqu'ils sont effectivement reçus. Des démarches se poursuivent auprès des gouvernements intéressés afin d'obtenir le règlement de ces impayés.

Si ces sommes avaient été comptabilisées, le produit des prêts indiqué dans l'état des produits et des charges pour l'exercice 2003 aurait été supérieur de 3 466 000 USD (contre 2 844 000 USD en 2002). Dans le cas du PSA, le chiffre correspondant est de 50 000 USD (contre 47 000 USD en 2002). Les États membres concernés sont indiqués ci-après:

i) Emprunteurs en situation de non-comptabilisation - FIDA

Milliers de USD **31 décembre 2003**

	Principal non amorti	Principal en arriéré	Produit non comptabilisé en 2003	En retard de paiement depuis
République centrafricaine	25 242	2 233	295	mai 2001
Cuba	9 857	12 721	468	sept. 1989
R.D. du Congo	20 297	5 010	247	fév. 1993
Guinée-Bissau	5 203	931	63	nov. 1995
Haïti	9 659	223	118	oct. 2002
Libéria	12 078	10 269	417	nov. 1995
Paraguay	6 990	1 438	552	oct. 2002
Seychelles	418	145	37	janv. 2002
Sierra Leone	19 534	1 367	243	mars 1998
Îles Salomon	2 632	254	31	avril 2001
Somalie	20 524	9 255	244	janv. 1991
Togo	18 720	2 276	212	sept. 2000
Zimbabwe	19 924	4 252	539	oct. 2001
Total	171 078	50 374	3 466	

ii) Emprunteurs en situation de non-comptabilisation – PSA

Milliers de USD **31 décembre 2003**

	Principal non amorti	Principal en arriéré	Produit non comptabilisé en 2003	En retard de paiement depuis
Guinée-Bissau	2 428	391	29	déc. 1995
Sierra Leone	1 763	0	21	mars 1998
Total	4 191	391	50	

Le produit des prêts indiqué dans l'état des produits et des charges pour l'exercice 2003 comprend un montant de 2 162 000 USD (contre 275 000 USD en 2002) perçu au titre d'années antérieures.

On trouvera à l'appendice F un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements effectués et des remboursements de prêts.

d) Analyse détaillée des soldes des prêts

	Milliers de USD 2003	2002
FIDA - prêts approuvés, moins annulations et ajustement pour variation de la valeur du total des prêts en DTS (appendice F)		
Milliers de USD		
2003 – 7 196 707 USD		
2002 – 6 462 277 USD		
Prêts en vigueur	6 534 723	5 820 108
Solde non décaissé	(1 995 476)	(1 707 713)
Remboursements	(1 009 979)	(1 027 183)
Intérêt à recevoir	18 608	16 197
Encours des prêts	3 547 876	3 101 409
PSA - prêts approuvés, plus ajustement pour variation de la valeur du total des prêts en DTS (appendice F)		
Milliers de USD		
2003 – 338 669 USD		
2002 – 313 796 USD		
Prêts en vigueur	338 669	313 796
Solde non décaissé	(14 302)	(17 790)
Remboursements	(27 541)	(21 516)
Encours des prêts	296 826	274 490
Total - prêts approuvés, moins annulations et ajustement pour variation de la valeur des prêts en DTS, exprimée en USD		
Milliers de USD		
2003 – 7 535 376 USD		
2002 – 6 776 073 USD		
Prêts en vigueur	6 873 392	6 133 904
Solde non décaissé	(2 009 778)	(1 725 503)
Remboursements	(1 037 520)	(1 048 699)
Intérêt à recevoir	18 608	16 197
Encours des prêts	3 844 702	3 375 899

e) Prêts à des États non membres

Fonds pour Gaza et la Cisjordanie (FGC)

À sa vingt et unième session de février 1998, le Conseil des gouverneurs a, dans sa résolution 107/XXI, approuvé l'établissement d'un fonds spécifiquement destiné à financer des prêts pour Gaza et la Cisjordanie. Il a été à cet effet dérogé à l'application de l'article 7, section 1 b), de *l'Accord portant création du FIDA*. L'aide financière, y compris sous forme de prêts, est transférée au FGC par décision du Conseil d'administration et son remboursement, le cas échéant, est imputé directement aux ressources ordinaires du FIDA.

Note 4: Produit des encaisses et des placements

a) Principes de base

Le Président peut placer ou investir les fonds versés en espèces qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour l'exécution des opérations du Fonds ou pour faire face aux frais administratifs.

En plaçant les ressources du Fonds, le Président sera avant tout guidé par des considérations de sécurité et de liquidité. Dans ces limites, le Président cherchera à obtenir le rendement le plus élevé possible, sans avoir recours à la spéculation.

Le produit des placements peut, entre autres, être utilisé par le Fonds pour couvrir ses dépenses administratives et autres, conformément au budget approuvé.

b) Gestion du portefeuille de placements

La politique actuelle du FIDA en matière de placements a été adoptée en décembre 2001. Elle prévoit la répartition suivante entre les divers actifs: liquidités: 5%; obligations d'État: 44%; titres diversifiés à revenu fixe: 23%; obligations indexées sur l'inflation: 18%; actions: 10% (précédente

répartition – liquidités: 5%; obligations d'État: 40%; titres diversifiés à revenu fixe: 10%; actions: 45%), et impose une cote de crédit minimale de AA- pour les valeurs à revenu fixe. Cette politique a été mise en œuvre en 2002 pour toutes les catégories d'actifs à l'exception des obligations indexées sur l'inflation. Pour une portion de ce portefeuille d'obligations indexées sur l'inflation, aucun investissement n'avait encore été réalisé au 31 décembre 2003, les avoirs étant conservés sous forme de dépôts à terme et d'obligations d'État.

Depuis 1994, la gestion de la majeure partie du portefeuille de placements du FIDA est confiée à un certain nombre de gestionnaires extérieurs qui agissent conformément aux directives du Fonds. Au 31 décembre 2003, les fonds en gestion extérieure se chiffraient à 2 142,6 millions de USD (contre 1 710,2 millions de USD en 2002), ce qui représente environ 85,8% (contre 77,7% en 2002) du total des encaisses et placements.

c) Gestion des risques

Pour faire face aux risques attachés à ses placements, le FIDA a adopté des directives en la matière, ainsi que des dispositions concernant la garde de ses fonds:

i) Risque de crédit: Les directives en matière de placements autorisent les instruments suivants: dépôts à terme auprès de banques commerciales sélectionnées, obligations émises ou garanties par des États, obligations de sociétés, obligations émises par des banques multilatérales de développement, et produits dérivés négociés sur des marchés organisés. Le choix des établissements bancaires et des émetteurs d'emprunts obligataires tient compte de la cote de crédit qui leur est attribuée par les grandes agences de notation financière.

ii) Risque de marché: Les risques encourus sur le marché sont pris en compte en modifiant la structure des échéances du portefeuille en fonction de l'évolution des cours des valeurs. La duration de la part du portefeuille investie en valeurs à revenu fixe ne peut être supérieure à deux ans de plus que celles qui sont retenues comme référence pour les catégories respectives de valeurs à revenu fixe. Les options et les opérations à terme sont utilisées pour gérer le risque de marché plutôt qu'à des fins de transaction.

iii) Risque de change: La plupart des engagements du Fonds sont libellés en DTS. En conséquence, les avoirs du Fonds, portefeuille de placements et billets à ordre compris, sont gérés de manière à ce que, dans la mesure du possible, les engagements au titre des prêts et des dons non décaissés libellés en DTS aient pour contrepartie des actifs libellés dans les monnaies composant le panier du DTS et répartis selon les mêmes ratios. De même, les montants affectés à la Réserve générale et les engagements de dons libellés en dollars des États-Unis ont pour contrepartie des actifs libellés dans la même monnaie.

Afin d'améliorer ses rendements, le Fonds peut investir dans des valeurs libellées dans des monnaies autres que celles du panier du DTS et effectuer, en les couvrant, des opérations à terme sur devises afin de maintenir l'équilibre monétaire entre ses actifs et ses engagements libellés en droits de tirage spéciaux (DTS) et en dollars des États-Unis.

iv) Risque de garde: Le FIDA a confié la garde de ses placements à une grande banque spécialisée dans ce domaine. Cet établissement bancaire reçoit et conserve les fonds, tient des comptes distincts pour chacune des composantes du portefeuille de placements sous gestion extérieure, et exécute les opérations de placement lancées par les gestionnaires extérieurs. En appliquant une procédure d'appel à la concurrence, le Fonds a changé de banque spécialisée avec effet au 1er avril 2003.

d) Instruments dérivés

Les directives du FIDA en matière de placements autorisent le recours aux types d'instruments dérivés suivants:

i) Contrats à terme: Les contrats à terme en cours en fin d'exercice avaient les caractéristiques suivantes:

	31 décembre 2003	2002
Nombre de contrats ouverts:		
Achat	1 362	1 042
Vente	713	495
Gains nets latents (milliers de USD)	881	951
Échéances	67 à 354 jours	59 à 349 jours

ii) Options: Le FIDA limite ses opérations dans ce domaine aux options négociées sur des marchés organisés. Il n'inscrit pas en charges ses contrats d'option. Les contrats d'option en cours en fin d'exercice avaient les caractéristiques suivantes:

	31 décembre 2003	2002
Nombre de contrats ouverts:		
Achat	0	193
Vente	683	166
Valeur boursière – gain/(perte) (milliers de USD)	(350)	(226)
Gains/(pertes) nets latents (milliers de USD)	157	(18)
Échéances	51 à 348 jours	52 à 349 jours

iii) Couverture de change à terme: Au 31 décembre 2003, les contrats de change à terme affichaient un gain de 191 000 USD (contre une perte de 77 000 USD en 2002). Leurs échéances s'échelonnaient entre 16 et 76 jours (entre 16 et 51 jours au 31 décembre 2002).

e) Évaluation des actifs

Le Fonds comptabilise les avoirs de son portefeuille aux cours du marché à l'exception de certains titres qu'il décide de conserver jusqu'à échéance, et qui sont comptabilisés au prix d'acquisition. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sont constatées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent et sont incluses dans le produit des encaisses et des placements.

f) Produit des encaisses et des placements

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, le produit brut des encaisses et des placements s'est élevé à 114 500 000 USD (contre 34 620 000 USD en 2002). Ce chiffre brut ne comprend pas les frais directs imputables sur le produit des placements, soit 5 559 000 USD (7 995 000 en 2002) qui, à partir de 2003, sont inclus dans les charges. Les chiffres en 2002 ont été recalculés en conséquence (voir note 8).

	Milliers de USD 2003	2002
Intérêts	67 515	59 154
Dividendes	4 709	7 652
Produit net des contrats à terme et des options	2 166	1 652
Plus-values réalisées sur les valeurs à revenu fixe	41 532	11 671
Moins-values réalisées sur les actions	(1 631)	(101 259)
(Moins-values)/plus-values latentes sur les valeurs à revenu fixe	(48 374)	41 852
Plus-values latentes sur les actions	44 507	10 505
Revenu des prêts de titres et recouvrement de commissions	430	436
Intérêts versés par les banques et sur les monnaies non convertibles	3 646	2 957
Total	114 500	34 620

Ces chiffres comprennent le produit des entités consolidées, à savoir:

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
FIDA	113 477	34 050
Fonds fiduciaires du plan d'assurance maladie après cessation de service	256	269
Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE	320	301
FBS	297	420
Autres fonds supplétifs	447	635
Moins: produit reporté/non distribué	(297)	(995)
Moins: paiements à intérêts entre fonds	-	(60)
Total	114 500	34 620

Le taux moyen de rendement des encaisses et des placements consolidés en 2003 s'est établi à 4,9% brut et 4,7% net de charges (contre 1,6% brut et 1,2% net de charges en 2002).
Le taux moyen de rendement des encaisses et placements du FIDA en 2003 s'est établi à 5,1% brut et 4,9% net de charges (1,6% brut et 1,3% net de charges en 2002).

Note 5: Produits provenant d'autres sources

Ces produits proviennent principalement de remboursements par le Gouvernement hôte de frais de fonctionnement spécifiques. Ils comprennent également les commissions de service reçues des entités hébergées par le FIDA pour le paiement de services administratifs. La ventilation est la suivante:

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Commissions de service	111	99
Remboursements du gouvernement hôte	5 357	6 147
Produits provenant d'autres sources	144	-
Total	5 612	6 246

En 2002, les frais à couvrir étaient directement imputés sur ces produits, et le résultat net était zéro; à compter de 2003, pour des raisons de transparence, les produits apparaissent en valeur brute, avant imputation des coûts. Les chiffres de 2002 (produits et coûts salariaux correspondants) ont été recalculés en fonction des montants ci-dessus.

Note 6: Contributions

Les contributions reçues hors reconstitutions pour financer des activités spécifiques sont incluses dans l'état des produits et des charges de l'exercice d'imputation des dépenses correspondantes. Pour les activités de cofinancement, les contributions reçues figurent comme produit dans les comptes de l'exercice au cours duquel le don correspondant est approuvé. Les contributions destinées aux dons programmatiques, au programme de cadres associés et aux autres fonds supplétifs sont inscrites dans le bilan comme produits reportés, et sont diminuées, dans l'état des produits et des charges, du montant des charges liées aux projets.

Avant 2003, les contributions au Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE et au PC-FBS étaient inscrites au bilan comme contributions complémentaires avec les contributions ordinaires. À compter de 2003, ces contributions sont comptabilisées comme produit dans l'état des produits et des charges, et diminuées des dépenses qui leur correspondent pour des raisons de conformité avec la méthode comptable adoptée par les fonds supplétifs combinés du FIDA, et de manière à faire apparaître plus clairement la nature réelle de ces soldes. Le détail de ces contributions est présenté à l'appendice E-1.

Une récapitulation de l'effet net de ces modifications est présentée ci-dessous. Les chiffres pour 2003 ne sont pas présentés pour des raisons d'impossibilité pratique:

Milliers de USD

	Avant les modifications	**Effet de la nouvelle règle**	**Solde recalculé**
2002			
Au bilan:			
Contributions complémentaires	35 567	(35 367)	-
Dans l'état des produits et des charges:	-	26 170	26 170
Contributions			

Des donateurs individuels ont fourni des ressources humaines (programme de cadres associés) pour contribuer aux activités du FIDA. À compter de 2002, les prestations reçues des donateurs ont été comptabilisées comme produits, et les coûts inclus dans les coûts salariaux.

Note 7: Effectifs, pensions et couverture médicale

a) Effectifs

Les personnes employées figurant sur les états de paie du FIDA sont affiliées aux deux régimes de prestations vieillesse et maladie offerts par le Fonds, à savoir la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et le système de couverture médicale après cessation de service géré par la FAO.

Le nombre de postes du Fonds – y compris ceux du Président et du Vice-Président – approuvés au 31 décembre s'établissait comme suit:

Postes du FIDA	**2003 et 2002**
Cadre organique	134,0
Services généraux	181,5
Total	315,5

Le nombre de personnes figurant surs les états de paie du Fonds et des autres entités consolidées, par principale source budgétaire, au 31 décembre 2003, s'établissait comme suit:

	Cadre organique	**Services généraux**	**Total**
FIDA budget administratif	147	244	391
FIDA MFDP	9	12	21
FIDA autres sources	4	10	14
PC-FBS	2	3	5
Cadres associés	20	0	20
Fonds programmatiques	10	3	13
Total	192	272	464

La différence entre les postes approuvés et le nombre de personnes employées figurant sur les états de paie représente les personnes recrutées sur des contrats temporaires.

Comme les années précédentes, le FIDA a recouru aux services de consultants, de personnel de conférence et d'autres agents temporaires pour lui permettre de couvrir ses besoins opérationnels.

b) Pensions

Le FIDA est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée pour assurer aux fonctionnaires concernés des prestations de retraite ainsi que des indemnisations en cas de décès, d'invalidité et autres. Son personnel est donc couvert par un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. L'obligation financière de l'organisation vis-à-vis de la Caisse se compose d'une cotisation obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies majorée, le cas échéant, d'une part du déficit actuariel, conformément aux dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse des pensions. Cette part de déficit ne doit être payée que lorsque l'Assemblée générale décide de recourir aux dispositions de l'article 26, après qu'une estimation actuarielle de l'actif de la Caisse a déterminé la nécessité d'un tel paiement à la date d'évaluation. Au moment où les présents états ont été établis, l'Assemblée générale n'avait pas eu recours auxdites dispositions.

La méthode actuarielle adoptée repose sur l'approche globale avec entrants. Le coût des prestations est comptabilisé en charge dans le compte de résultat de manière qu'il soit réparti sur les années de service des employés, conformément aux conseils des actuaires qui effectuent une évaluation complète du régime tous les deux ans. La dernière évaluation actuarielle a été établie au 31 décembre 2001. Elle fait apparaître pour la troisième fois consécutive un excédent actuariel s'élevant à 2,92% de la rémunération soumise à retenue pour pension. Le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel (actuellement payées par l'affilié et le FIDA à hauteur de 7,9% et 15,8% respectivement de la rémunération soumise à retenue pour pension) et serait coresponsable, au prorata de sa part, de tout déficit. Le total des cotisations versées à la Caisse des pensions en 2003 s'est élevé à 5 460 000 USD (contre 4 5110 000 USD en 2002). La norme comptable internationale n°19 de 2002 indique en substance que la Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux actuels et anciens fonctionnaires d'autres organisations et qu'en conséquence il n'existe pas de base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les avoirs de la Caisse et les coûts entre les organisations participantes. Le FIDA n'étant pas en mesure de déterminer avec suffisamment de fiabilité, à des fins comptables, ce que représente sa part de la position financière et de la performance de la Caisse des pensions, il ne comptabilise rien dans son actif à cet égard, et ne présente aucune autre information ayant trait aux prestations de retraite, comme le rendement des avoirs de la Caisse.

c) Couverture médicale après cessation de service

Le FIDA participe, sur la base d'un partage des coûts, à un système de couverture médicale après cessation de service géré par la FAO, à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. Ce plan d'assurance médicale repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles sur les budgets annuels et les cotisations du personnel. Depuis 1995, la FAO a engagé un actuaire pour déterminer le montant des engagements non provisionnés de ce plan, dont la part du FIDA est actuellement calculée sur la base des rémunérations ouvrant droit à pension. La norme comptable internationale n°19 prévoit que ces engagements doivent être intégralement et immédiatement constatés dans les comptes.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2001, à l'aide d'une méthode rétrospective de répartition des prestations au prorata des années de service, sur la base des hypothèses suivantes: taux d'actualisation – 6,0%, augmentations de salaires prévues – 3,0%, augmentation des frais médicaux – 4,5%, inflation – 2,5%. D'après ce calcul, la part de la dette non provisionnée revenant au FIDA au 31 décembre 2001 était de l'ordre de 23,3 millions de USD. Les états financiers des exercices 2003 et 2002 incluent une provision et des actifs constitués comme suit au 31 décembre:

	Millions de USD	
	2003	**2002**
Coûts des prestations (services passés)		
Total provision reportée	19,1	11,2
Un cinquième du déficit initial estimé à 12,9 millions de USD	2,6	2,6
Un quart du montant de 6,8 millions de USD intégré au déficit initial	1,6	1,7
	-	3,6
Coût imputé à l'exercice		
Charge totale	4,2	7,9
Provision reportée	23,3	19,1
Coût des prestations (services de l'exercice)		
Provision reportée	3,3	2,6
Charge imputée à l'exercice	0,7	0,7
Provision cumulée	4,0	3,3
Coût total imputé à l'exercice	4,9	8,6
Intérêts		
Intérêt sur les soldes	0,3	0,2
Intérêt cumulé	0,5	0,2
Provision totale au 31 décembre	27,8	22,6

Le FIDA inscrit dans ses comptes, pour cette couverture médicale, le coût total des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice. En 2003, ce coût, inclus dans les salaires et prestations du personnel, a été de 721 000 USD (721 000 USD en 2002). En 2002, il était inclus dans les encaisses soumises à restriction figurant au bilan, mais en 2003 les soldes ont été inscrits dans les comptes consolidés en tant que soldes non soumis à restriction. Les chiffres indiqués aux fins de comparaison ont été recalculés en conséquence.

Il est prévu de procéder à une évaluation actuarielle au moins tous les deux ans. Une nouvelle évaluation est en cours pour déterminer les engagements estimés du FIDA au 31 décembre 2003. Les résultats n'étaient pas disponibles lors de l'établissement des comptes de 2003; il est prévu de les présenter dans les comptes pour 2004.

Conformément à la norme comptable internationale applicable, le FIDA constitue un fonds fiduciaire auquel les actifs du système de couverture médicale après cessation de service sont transférés pour pouvoir être reconnus comme tels et donc utilisés pour compenser les engagements estimés du FIDA au titre de la couverture médicale de ses agents retraités.

Note 8: Frais financiers directs (banques et placements)

		Milliers deUSD
	2003	**2002**
Frais de gestion des placements	(5 087)	(7 248)
Autres charges (valeur nette)	(190)	(747 271)
Total	(5 277)	(7 995 519)

À compter de 2003, ces frais font l'objet d'une ligne séparée dans l'état des charges pour des raisons de clarté et de transparence. Les années précédentes, ils étaient déduits du produit des placements. Les chiffres servant à la comparaison ont été recalculés de manière à correspondre à la présentation de l'exercice 2003.

Note 9: Charges d'exploitation

Une ventilation des charges d'exploitation par source budgétaire principale est présentée dans l'appendice A2.

Le Mécanisme de financement du développement des programmes finance les dépenses pluriannuelles afférentes à la conception, à l'exécution et à la supervision des projets et programmes financés par les prêts et les dons du FIDA. En 2002, le Fonds a modifié sa méthode d'enregistrement comptable des coûts relatifs au MFDP, qui avait été créé par décision du Conseil des gouverneurs, en février 2001, en tant qu'élément distinct du programme de travail et budget du FIDA. À compter de 2002, lorsqu'un engagement naît au titre du MFDP, le coût correspondant est inscrit en charges sur une ligne distincte de l'état des produits et des charges, et enregistré au passif du bilan pour les montants non décaissés. Les engagements au titre du MFDP sont déduits des ressources disponibles pour engagement lorsque les activités auxquelles ils correspondent deviennent effectives, compte tenu des différentes étapes prévues pour chacune d'entre elles.

À partir de 2003, les coûts relatifs au MFDP, et également au PTS, sont comptabilisés de manière différente selon la nature réelle de la charge. Le changement de présentation a pour but d'introduire plus de cohérence dans la comptabilisation des dépenses par type de coût. Précédemment, les coûts faisaient l'objet de lignes distinctes dans les charges d'exploitation, lesquelles ont aussi été recalculées pour 2002 afin de tenir compte des dépenses financées par les commissions de service et d'autres produits (voir note 5). Les données de l'année précédente ont été recalculées en conséquence, compte tenu de la présentation actuelle.

Dans le cadre du PTS, le Fonds a mis en place en 2003 de nouveaux systèmes financiers pour le grand livre, les contributions et certaines dépenses. Les données financières sont retirées du système Legacy du grand livre à la date du 1er avril 2003. La migration de l'information financière a impliqué l'extraction, la conversion et la transformation des données et nécessité l'adjonction de nouveaux champs et de valeurs restructurées pour tenir compte de la nouvelle présentation du budget par activités. Pendant la période de migration, le travail s'est poursuivi sans interruption en attendant la clôture des comptes au 31 mars 2003, la mise en ordre des données entreprise avant migration, et les entrées comptables requises pour tenir compte des changements de présentation décrits dans la note 2 i).

Note 10: Dons

L'*Accord portant création du FIDA* habilite ce dernier à accorder des dons à ses États membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

Les dons font l'objet d'une ligne de dépenses séparée dans l'état des produits et des charges au moment où ils deviennent effectifs, et sont enregistrés au passif du bilan pour les montants non décaissés. Les dons annulés sont déduits des charges de l'exercice pendant lequel l'annulation prend effet. Comme les années précédentes, en revanche, les dons sont déduits des ressources disponibles à la date de leur approbation par l'autorité compétente.

Les dons incluent le financement de deux entités hébergées par le FIDA, la Coalition internationale pour l'accès à la terre, et le Mécanisme mondial:

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Coalition internationale pour l'accès à la terre	500	600
Mécanisme mondial	-	1 250
Total	500	1 850

Note 11: Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

a) Historique de l'Initiative PPTE

Le FIDA participe à l'Initiative du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés dans le cadre de sa politique générale en matière de partenariats avec des pays ayant des arriérés, ou susceptibles d'en avoir à l'avenir, en raison du poids du service de leur dette. Plus précisément, le FIDA accorde des allégements de dette en annulant, au profit des pays qui remplissent les conditions requises, une fraction de leurs obligations au titre du service de la dette, à mesure que celles-ci deviennent exigibles.

En 1998, le FIDA a établi un fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE. Ce fonds reçoit du FIDA (sur approbation du Conseil d'administration) et d'autres sources des ressources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. (Voir l'appendice G pour plus de détails). Les montants correspondant aux obligations annuelles doivent être remboursés au fur et à mesure par le fonds fiduciaire, dans la limite des ressources disponibles.

Le FIDA a financé l'Initiative PPTE à hauteur de 59,7 millions de USD au cours de la période 1998-2003. On trouvera à l'appendice E1 un état détaillé des financements cumulés apportés par les donateurs extérieurs.

b) Impact de l'Initiative PPTE

Lorsque le Conseil d'administration approuve un allégement de dette pour un pays donné, la valeur nominale de la fraction de principal incluse dans le coût estimatif de l'allégement est déduite de l'encours des prêts décaissés et du revenu, et inscrite au poste Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE. Cette provision fait l'objet de révisions périodiques. L'estimation de la valeur nominale des imputations effectuées au titre de l'Initiative PPTE comporte un élément discrétionnaire important.

La provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE est réduite lorsque le fonds fiduciaire fournit la contrepartie des allégements de dette (voir l'alinéa c) ci-après).

L'appendice G contient un état récapitulatif des allégements de dette déjà consentis depuis le début de l'Initiative PPTE et de ceux qui devraient l'être dans l'avenir. Les allégements de dettes approuvés à ce jour par le Conseil d'administration sont exclusifs de tous les montants relatifs à l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays suivants: Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Laos, Liberia, République centrafricaine, Somalie, Soudan et Togo. À la fin de l'exercice 2002, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont annoncé l'allégement de la dette de ces pays. Il est prévu que le FIDA reçoive du Conseil d'administration en 2004 l'autorisation de financer sa part des nouveaux allégements ainsi consentis. Au moment où les états financiers de l'exercice 2003 ont été établis, la contribution du FIDA à l'allégement global de la dette de ces pays, au titre aussi bien du principal que des intérêts, était estimée à 140 660 000 USD.

Le produit brut des placements du fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE s'est élevé à 320 000 USD (301 000 USD en 2002). En 2002, le produit a été inclus dans la charge nette totale au titre de l'Initiative PPTE qui figure dans l'état des produits et des charges, mais à partir de 2003 il est inclus dans le produit consolidé des encaisses et des placements.

Le coût total cumulé des allégements de dette se décompose comme suit:

	Milliers de USD		
	2003	**Variation**	**2002**
Contributions du FIDA 1998-2003	59 670	27 000	32 670
Différence entre les allégements de dette approuvés et les ressources disponibles (appendice A)	209 104	14 010	195 095
Sous-total (appendice A1)		41 010	
Écarts de change nets cumulés	30 703	21 547	9 155
Changement de la règle comptable pour les contributions	(36 900)	(36 900)	-
Coût total cumulé pour le FIDA	262 577	25 657	236 921
Contributions de sources extérieures:			
Pays-Bas	12 487	508	11 978
Allemagne	6 989		6 989
Belgique	2 713		2 713
Norvège	5 912	5 912	
Luxembourg	778	778	
Produit cumulé net des placements	1 771	311	1 460
Total (voir l'appendice G)	293 227	33 166	260 061

c) Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE

Lorsque le Conseil d'administration approuve un allégement de dette, la valeur nominale estimative de la fraction de principal incluse dans l'allégement qui sera consenti au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette est inscrite en charge sous la rubrique Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE, et elle est compensée par les sommes à recevoir du fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE, dans la limite des ressources disponibles. Ces montants ne comprennent aucun des allégements de dette effectivement accordés à ce jour. Les soldes des exercices clos au 31 décembre sont indiqués ci-après:

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Solde d'ouverture	236 056	189 442
Remboursements de principal	(9 375)	(5 969)
Nouveaux montants approuvés	10 135	36 631
Moins écarts de change	19 156	15 952
Solde de clôture	255 972	236 056

Note 12: Soldes d'encaisses et placements

a) Ventilation des soldes

	Milliers de USD	
	2003	**2002 (recalculé)[1]**
Encaisses non soumises à restriction	269 965	361 270
Encaisses soumises à restriction (note 12 c))	394	355
Total	270 359	361 625
Placements non soumis à restriction	2 424 410	2 078 326
Placements soumis à restriction (note 12c))	400	397
Total	2 424 810	2 078 723

[1] Voir note 12 b) ci-après.

b) Classification des soldes d'encaisses et placements

En 2002, certains soldes relatifs principalement à la Mutuelle de crédit du personnel du FIDA et les soldes des fonds supplétifs/fonds fiduciaires étaient classés comme encaisses et placements soumis à restriction. Dans les comptes de 2003, ces soldes sont classés comme "dus à des tiers" et comme encaisses et placements non soumis à restriction (consolidés) respectivement.

c) Composition du portefeuille de placements par instrument

i) Monnaies non librement convertibles: Au 31 décembre 2003, les avoirs en espèces et placements détenus par le Fonds en monnaies non librement convertibles s'élevaient respectivement à 394 000 USD (contre 355 000 USD en 2002) et 400 000 USD (contre 397 000 USD en 2002).

Conformément à l'*Accord portant création du FIDA*, les montants versés au Fonds par les États membres de la catégorie III dans leur monnaie nationale, au titre de leurs contributions initiales ou de leurs contributions supplémentaires, sont soumises à restriction.

ii) Contributions anticipées à la sixième reconstitution: Les montants en espèces reçus en 2002 à titre de contributions anticipées à la sixième reconstitution avaient représenté au total 173 000 USD. Ces montants n'ont pas été inclus dans les ressources disponibles pour engagement puisque la sixième reconstitution n'avait pas encore pris effet. En 2003, les contributions anticipées à la sixième reconstitution, maintenant entrée en vigueur, ont été imputées aux ressources ordinaires. Les chiffres de l'année précédente ont été reclassés pour des raisons de cohérence.

d) Composition du portefeuille de placements par instrument

Au 31 décembre 2003, les encaisses et les placements évalués aux cours du marché, à l'exception des avoirs soumis à restriction et en monnaies non convertibles, se chiffraient à 2 495 963 000 USD (contre 2 200 917 000 USD en 2002). Ils se décomposaient comme suit:

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Encaisses	269 965	361 270
Instruments à revenu fixe	1 839 854	1 450 360
(Pertes)/gains latents sur contrats à terme	191	(77)
Dépôts à terme et autres effets bancaires	327 473	430 973
Actions	253 306	195 378
Contrats à terme	3 936	1 918
Options	(350)	(226)
Total des encaisses et placements	2 694 375	2 439 596
Sommes à recevoir sur cessions de valeurs	31 433	78 047
Sommes à payer sur achats de valeurs	(229 845)	(316 726)
Total	2 495 963	2 200 917

e) Composition du portefeuille de placements par monnaie

La composition par monnaie des encaisses et des placements au 31 décembre était la suivante:

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Euro	694 914	573 994
Yen japonais	360 775	276 608
Livre sterling	279 472	218 047
Dollar des États-Unis	1 061 351	1 040 813
Autres monnaies	99 451	91 455
Total	2 495 963	2 200 917

f) Composition du portefeuille de placements par échéance

Au 31 décembre, la composition des encaisses et des placements par échéance était la suivante:

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Un an au moins	529 910	608 660
Un à cinq ans	1 040 526	457 341
Cinq à dix ans	268 688	373 420
Plus de dix ans	403 840	566 313
Sans échéance fixe (actions)	252 999	195 183
Total	2 495 963	2 200 917

Au 31 décembre 2003, la durée moyenne des placements à revenu fixe restant à courir jusqu'à l'échéance était de 90 mois (contre 124 mois en 2001).

Note 13: Billets à ordre et sommes à recevoir des contribuants

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Billets à ordre à encaisser		
Contributions aux reconstitutions	272 461	292 574
Contributions supplémentaires	29 252	35 567
Total	301 713	328 141
Contributions à recevoir		
Contributions aux reconstitutions	371 260	192 399
Contributions complémentaires	1 502	4 657
Contributions supplémentaires	19 775	17 071
Total	392 536	214 127

a) Contributions initiales et contributions à la première, la deuxième, la troisième et la quatrième reconstitutions des ressources

Les contributions initiales ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 14 et dans le tableau ci-dessous qui indique les cas dans lesquels un membre et le FIDA se sont mis d'accord sur un calendrier d'encaissement spécial.

Contributions non versées au 31 décembre 2003

		Milliers de USD
Donateur	**Reconstitution**	**Montant**
Australie[1]	Quatrième	1 398
France[1]	Quatrième	4 346
Allemagne[1]	Quatrième	5 404
Inde[1]	Quatrième	90
Jordanie[1]	Quatrième	167
Maldives[1]	Quatrième	10
Maroc[1]	Quatrième	1 300
Nigeria[1]	Quatrième	1 275
Suisse[1]	Quatrième	484
Royaume-Uni[1]	Quatrième	11 811
États-Unis[2]	Quatrième	11

[1] Arrangement spécial.
[2] Contribution conditionnelle.

b) Cinquième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la cinquième reconstitution.

La cinquième reconstitution des ressources du Fonds a pris effet le 7 septembre 2001, date à laquelle les instruments de contribution déposés se montaient globalement à 50% des contributions respectives des membres, comme indiqué dans la résolution 119/XXIV adoptée par le Conseil des gouverneurs à sa vingt-quatrième session et ultérieurement amendée.

c) Sixième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la sixième reconstitution. Les conditions requises pour que la sixième reconstitution prenne effet n'étant pas encore remplies au 31 décembre 2002, les contributions effectuées jusqu'alors à ce titre n'avaient pas été prises en compte dans les ressources du Fonds. La sixième reconstitution ayant pris effet au 17 décembre 2003, les contributions en question ont été classées comme ressources ordinaires en 2003.

d) Programme spécial pour l'Afrique (PSA)

Des précisions sur les contributions au PSA au titre des première et seconde phases sont données à l'appendice E.

Note 14: Provisions

Conformément aux principes énoncés à la note 2 f) et h), le Fonds a constitué les provisions ci-après:

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Solde en début d'exercice	186 755	195 655
Variation totale	(6 084)	(8 910)
Solde en fin d'exercice	180 671	186 755
À ventiler entre:		
Billets à ordre des contribuants a)	88 176	94 685
Montants à recevoir des contribuants b)	92 495	92 070
Total	180 671	186 755

a) Provisions au titre des billets à ordre

Au 31 décembre 2003, les contributions à toutes les reconstitutions jusque et y compris la cinquième, déposées sous forme de billets à ordre, avaient été tirées à 100% (100% jusqu'à la quatrième reconstitution et 61,0% pour la cinquième au 31 décembre 2001).

Au 31 décembre 2003 et 2002, toutes les contributions au PSA (première et seconde phases) avaient été tirées en totalité.

Conformément aux principes énoncés dans la note 2 f et h), le Fonds a constitué au titre des billets à ordre la provision indiquée ci-dessous:

		Milliers de USD	
FIDA		**2003**	**2002**
i)	**Contributions initiales**		
	Iran	29 358	29 358
	Iraq	13 717	13 717
		43 075	43 075
ii)	**Première reconstitution**		
	Iraq	31 099	31 099
	Qatar	508	7 017
		31 607	38 116
iii)	**Deuxième reconstitution**		
	Mauritanie	2	2
	Qatar	5 000	5 000
		5 002	5 002
iv)	**Troisième reconstitution**		
	Corée, R.P.D. de	600	600
	Jamahiriya arabe libyenne	7 857	7 857
	Mauritanie	25	25
		8 482	8 482
Total FIDA		88 166	94 675
SPA			
Première phase			
	Mauritanie	10	10
Total SPA		10	10
TOTAL GÉNÉRAL		**88 176**	**94 685**

b) Provisions au titre des sommes à recevoir des contribuants

Conformément aux principes énoncés dans la note 2 f), le Fonds a constitué des provisions au titre de certains de ces montants, comme indiqué ci-dessous:

		Milliers de USD	
		2003	**2002**
i)	**Contributions initiales**		
	Comores	9	8
	Iran	83 167	83 167
		83 176	83 175
ii)	**Deuxième reconstitution**		
	Gabon	371	371
	Iraq	2 000	2 000
		2 371	2 371
iii)	**Troisième reconstitution**		
	Iran	2 400	2 400
	Qatar	1 000	1 000
	Sao Tomé-et-Principe	10	10
		3 410	3 410
iv)	**Quatrième reconstitution**		
	Chili	400	420
	Kenya	877	927
	Nicaragua	-	17
	Nigéria	-	1 750
		1 277	3 114
v)	**Cinquième reconstitution**		
	Turquie	2 261	-
Total		92 495	92 070

Depuis le 31 décembre 2003, une somme de 1,8 million de USD a été reçue de la Jamahiriya arabe libyenne en règlement des contributions à la troisième reconstitution. Si cette somme avait été reçue avant le 31 décembre 2002, le montant total des provisions au titre des billets à ordre aurait été ramené à 86 406 000 USD.

c) Effet de l'alignement des délais pour la constitution des provisions

Comme indiqué dans la note 2 i), les délais servant de base pour la détermination des provisions au titre des billets à ordre ont, à compter de 2003, été alignés dans le bilan et dans l'état des ressources. Ce changement a été sans effet sur les billets à ordre exclus de l'état des ressources au 31 décembre 2003. Les chiffres pour les ressources de l'année précédente n'ont pas été recalculés parce que l'état en question est plus un document de gestion, à usage opérationnel, qu'un document financier.

Ce changement n'a pas d'impact sur l'état des produits et des charges, ni sur le bilan.

Note 15: Autres sommes à recevoir

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Sommes à recevoir provenant de la vente des titres	31 433	78 047
Divers	18 773	8 577
Total	50 206	86 624

Les sommes ci-dessus devraient être reçues dans un an au plus tard à compter de la date du bilan.

Note 16: Sommes à payer et passif exigible

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Sommes à payer pour achat de titres	(229 845)	(316 726)
Passif exigible de l'AMACS	(27 373)	(22 378)
Autres	(43 138)	(41 735)
Total	(300 356)	(380 839)

Sur le total ci-dessus, la somme d'environ 56,8 millions de USD (48,2 millions de USD en 2002) devrait être à payer dans un an au plus tôt à compter de la date du bilan.

Note 17: Produits reportés

	Milliers de USD	
	2003	**2002**
Contributions reportées	(50 107)	(42 043)
Produits reportés	(4 483)	(3 858)
Total	(54 590)	(45 901)

Les soldes de contributions reportés représentent des contributions reçues pour lesquelles la comptabilisation du produit a été reportée à un exercice ultérieur pour imputation des coûts correspondants, conformément aux principes comptables exposés dans la note 2 a).

Les produits reportés comprennent des sommes qui correspondent à des commissions de service reçues en paiement de frais qui n'ont pas encore été encourus.

Note 18: Contributions

Les contributions que chaque membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, jusqu'à la fin de la période de la troisième reconstitution, les membres de la catégorie III peuvent verser leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie peut être versée sous forme de billets à ordre ou d'obligations non négociables, irrévocables, ne portant pas intérêt et payables à vue. Sur recommandation de son Commissaire aux comptes, le Fonds a jugé prudent d'instituer des provisions pour arriérés de contributions (voir les notes 2 f) et 14).

Note 19: Réserve générale

La Réserve générale a été établie lorsqu'a été reconnue la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change, et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts, ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du produit du placement de ses avoirs liquides. L'intention est également de couvrir le risque de surengagement qui pourrait découler d'une diminution de la valeur des actifs du Fonds par suite de fluctuations de cours affectant ses placements.

Note 20: Imposition

Le FIDA est une institution spécialisée des Nations Unies, et en tant que telle, jouit du privilège d'exemption fiscale en vertu de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord entre la République italienne et le Fonds relatif au siège permanent du FIDA. Les prélèvements fiscaux s'appliquant aux éléments pour lesquels l'exemption n'a pas encore été obtenue sont déduits directement du produit des placements correspondant.

Note 21: Imprévus

a) Éléments de passif conditionnels

Le FIDA a accumulé des engagements conditionnels au titre des allégements de dettes annoncés par la Banque mondiale/Fonds monétaire international en faveur de onze pays. Voir la note 11 b) pour de plus amples détails sur le coût potentiel de l'allégement des montants dus par ces pays au titre du principal et des intérêts ainsi que de la non-comptabilisation des intérêts qu'auraient produits les prêts pour lesquels un allégement de la dette a déjà été approuvé, comme indiqué à l'appendice G.

b) Éléments d'actif conditionnels

L'organisation prévoit de recevoir environ 974 000 EUR (1 229 000 USD actuellement) au titre du remboursement de prélèvements fiscaux déduits du produit des placements au cours des années antérieures. Faute de certitude sur leur montant exact et sur la date de leur remboursement, les sommes correspondantes avaient été intégralement inscrites dans les comptes des exercices précédents. Le FIDA a récemment soumis au Gouvernement italien des demandes officielles de remboursement de ces prélèvements.

Note 22: Date d'autorisation de la publication des états financiers

Les états financiers pourront être publiés après recommandation par le Comité d'audit à sa réunion de mars 2004 et approbation par le Conseil d'administration à sa session d'avril 2004. Les états financiers de l'exercice 2003 seront soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa session de février 2005. Les états financiers de l'exercice 2002 ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs à sa vingt-septième session, en février 2004.

PricewaterhouseCoopers

PricewaterhouseCoopers S.p.A

Le Fonds international de développement agricole
Rome

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints (appendices A à H) du Fonds international de développement agricole (le Fonds) relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds international de développement agricole aux 31 décembre 2003 et 2002, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Rome,

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers SpA

The International Fund for Agricultural Development
Rome

We have audited the accompanying consolidated Financial Statements (Appendices A through H) of the International Fund for Agricultural Development (the Fund) as at and for the years ended 31 December 2003 and 2002. These financial statements are the responsibility of the Fund's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the consolidated financial position of the International Fund for Agricultural Development at 31 December 2003 and 2002, and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Rome,